

Rapport d'activité

2021



Sommaire

Rapport moral



La Société Protectrice des Animaux

- 08 Notre histoire
Notre vision
Nos missions
- 09 La SPA en quelques
grandes dates
- 10 Notre avenir
- 11 La gouvernance
- 12 Vue d'ensemble
de l'activité 2021

02



Rapport d'activité 2021

- 14 Notre présence territoriale
- 23 Nos actions de protection animale
- 30 La lutte contre la maltraitance
- 34 Nos sites
- 38 La mise en valeur de nos actions
- 40 Les leviers pour financer nos actions
- 42 La transparence et l'éthique
- 43 Nos moyens humains

03 Rapport d'orientation

04 Rapport financier

05 Annexes

Rapport moral

Jacques-Charles Fombonne,
Président bénévole de la SPA

L'année 2021 a connu une avancée historique pour la protection animale.

L'année 2021 demeure marquée par le contexte sanitaire. La SPA a appris à vivre avec, comme toute la société française : gestes barrières, masques, télétravail. Cette épidémie ne nous a pas freinés dans le développement de notre activité, cette « ambition raisonnable » qui a caractérisé 2021, avec notamment 40 142 animaux adoptés. Nous avons malheureusement constaté une prise en charge record des animaux, quasiment au même niveau que l'année 2019, avec 45 305 animaux recueillis au sein de nos refuges. La crise sanitaire n'aura pas entraîné une prise de conscience sur l'abandon de nos chers compagnons. Nos dispensaires, dédiés aux propriétaires d'animaux démunis, ont également connu une forte activité, avec 50 481 animaux soignés sur l'année, en hausse de 15 % par rapport à l'année précédente qui avait été marquée par les confinements.

De nombreux chantiers ont pu avancer en 2021 malgré le contexte, et des nouveaux projets au service de notre stratégie « SPA 2030 » pour les années à venir ont été lancés ou étudiés.

Un des chantiers primordiaux concerne les nouveaux statuts de l'association, qui ont été validés par l'Assemblée Générale du 19 juin 2021. Ils offriront davantage de modernité avec la possibilité de communiquer, d'échanger et de voter par voie

dématérialisée dans le cadre des Assemblées Générales. Ils assureront également la pérennité de la gouvernance et de ses orientations. Le Conseil d'Administration se composera désormais de 12 membres élus pour six ans, et se renouvellera partiellement par tiers tous les deux ans pour garantir la transmission des savoirs.

L'année 2021 a connu une avancée historique pour la protection animale. Suite à notre mobilisation contre l'animal-objet et celle partagée avec d'autres associations de protection des animaux, l'Assemblée Nationale a adopté la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes. Il s'agit d'une loi historique, comportant des mesures fortes comme la fin de la vente des chiens et des chats en animalerie dès 2024, la fin des animaux dans les cirques et les delphinariums, l'encadrement de la vente sur internet et le renforcement des sanctions contre la maltraitance des animaux.

Notre communication a poursuivi sa nouvelle orientation, plus positive : un animal est avant tout un membre de la famille. L'émission « Animaux à adopter » diffusée sur C8 le prouve à chaque épisode. Le nouveau site internet, mis en ligne en novembre 2021, est l'occasion de mieux porter nos engagements : une adoption plus responsable, construite dans le temps par la fidélisation et une meilleure mise en avant de nos animaux.

La structuration interne de notre association a poursuivi son développement sous une même ligne directrice : la régionalisation. Au-delà d'un découpage organisationnel sur le terrain en cinq régions, des services se sont également réorganisés en fonction de ces zones pour offrir plus d'efficacité. Au sein de la Direction de la Protection et du Bien-Être Animal (DPBEA),



des pôles spécialisés ont été constitués avec un expert dédié au bien-être animal. En parallèle, des réflexions sont menées concernant l'évolution de nos Maisons SPA et de nos dispensaires.

Notre mission première reste, et restera toujours, de sauver des animaux. Et le bilan estival a été, une nouvelle fois, catastrophique concernant les chats. Aussi, plusieurs mesures phares ont été prises en 2021 : doublement des campagnes de stérilisation, multiplication des aides versées aux associations de protection animale (224 associations soutenues cette année), partenariat officiel et pluriannuel avec cinq associations d'Outre-Mer. Nous devons tendre la main aux associations qui ont la même passion que nous. Nous avons à cet effet remporté en 2021 un appel à projet ministériel du plan *France Relance* pour mieux appréhender leurs besoins.

Les fourrières constituent un axe de développement essentiel pour la SPA. Elles représentent la possibilité de veiller sur les animaux tout le long de leur prise en charge, depuis leur arrivée en fourrière jusqu'à leur adoption. Trois marchés de fourrières ont été remportés en 2021 : Metz (57), Vichy (03) et Ajaccio (20).

Par ailleurs, un travail de fond s'est engagé concernant la prise en charge des chiens difficiles, qui ne peuvent pas être placés dans un environnement familial à cause de leur comportement. Une « Commission chiens difficiles » a été mise en place pour permettre de trouver la meilleure solution au regard de la protection de l'animal. Chaque refuge a la possibilité de faire appel à un éducateur canin externe, qui vient appuyer l'activité de notre éducateur salarié. En 2021, la SPA a également signé deux conventions, une avec la gendarmerie nationale et une avec la police nationale, pour sauver des chiens compliqués à faire adopter.

Le budget alloué à la formation des salariés a été doublé dans la perspective de créer des cycles pluriannuels de formation de métier, dont le premier est dédié à la fonction d'agent animalier.

Nous avons mis l'accent sur la jeunesse avec le recrutement de deux éducateurs-animateurs pour animer les Clubs Jeunes et réaliser des interventions pédagogiques dans les établissements scolaires d'Île-de-France. Dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec le Ministère de l'Éducation

Suite à notre mobilisation contre l'animal-objet, l'Assemblée Nationale a adopté la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Toutes ces avancées en faveur de la condition animale n'auraient pas pu voir le jour sans l'engagement de nos salariés et de nos bénévoles, et sans nos soutiens.

nationale, nous avons développé de nouveaux supports pour nos interventions pédagogiques s'inscrivant dans les programmes scolaires.

Cette année marque l'aboutissement du travail de fond engagé par la Direction du Patrimoine Immobilier : une stratégie immobilière sur les dix années à venir englobant tous les aspects, de la maintenance à la création d'un site. Des opérations de maintenance, intermédiaires et d'investissement ont été programmées. Cet ambitieux plan d'investissement immobilier sera réalisable sous condition que nous puissions le financer. La générosité de nos soutiens et la recherche de nouveaux partenaires seront déterminantes pour sa réalisation.

Dans le cadre du plan *France Relance* et d'un investissement en maintenance accru, une partie de nos refuges a pu cette année bénéficier de travaux. D'autres sont prévus en 2022. Parmi les opérations intermédiaires, des études ont été réalisées durant l'année pour un commencement des travaux prévu en 2022, notamment pour le nouveau refuge de Maubert-Fontaine (08) qui viendra remplacer le refuge actuel de Cliron. Des opérations majeures d'investissement concernant 15 sites ont été inscrites au programme du plan d'investissement défini en 2021. Parmi eux, le nouveau refuge de Gennevilliers (92) s'est concrétisé avec le lancement des premiers travaux à la fin de l'année 2021, et des études ont été réalisées sur les projets du dispensaire de Lyon (69), du refuge d'Aguessac (12) qui viendra remplacer celui de Millau, et du refuge de Mougins (06).

L'année 2021 a concrétisé de nombreuses actions, que vous pourrez découvrir en détail dans ce rapport.

Toutes ces avancées en faveur de la condition animale n'auraient pas pu voir le jour sans l'engagement de nos salariés et de nos bénévoles, et sans le soutien de nos donateurs, adhérents, testateurs et partenaires que nous tenons à remercier.

Jacques-Charles Fombonne
Président bénévole de la SPA



La Société Protectrice des Animaux

La Société Protectrice des Animaux (SPA) est,
historiquement en France, la première association
qui œuvre dans le domaine de la protection animale.

NOTRE HISTOIRE

Ému par le sort réservé aux chevaux des cochers parisiens, le médecin Étienne Pariset crée avec d'autres intellectuels, le 2 décembre 1845, la Société Protectrice des Animaux (SPA).

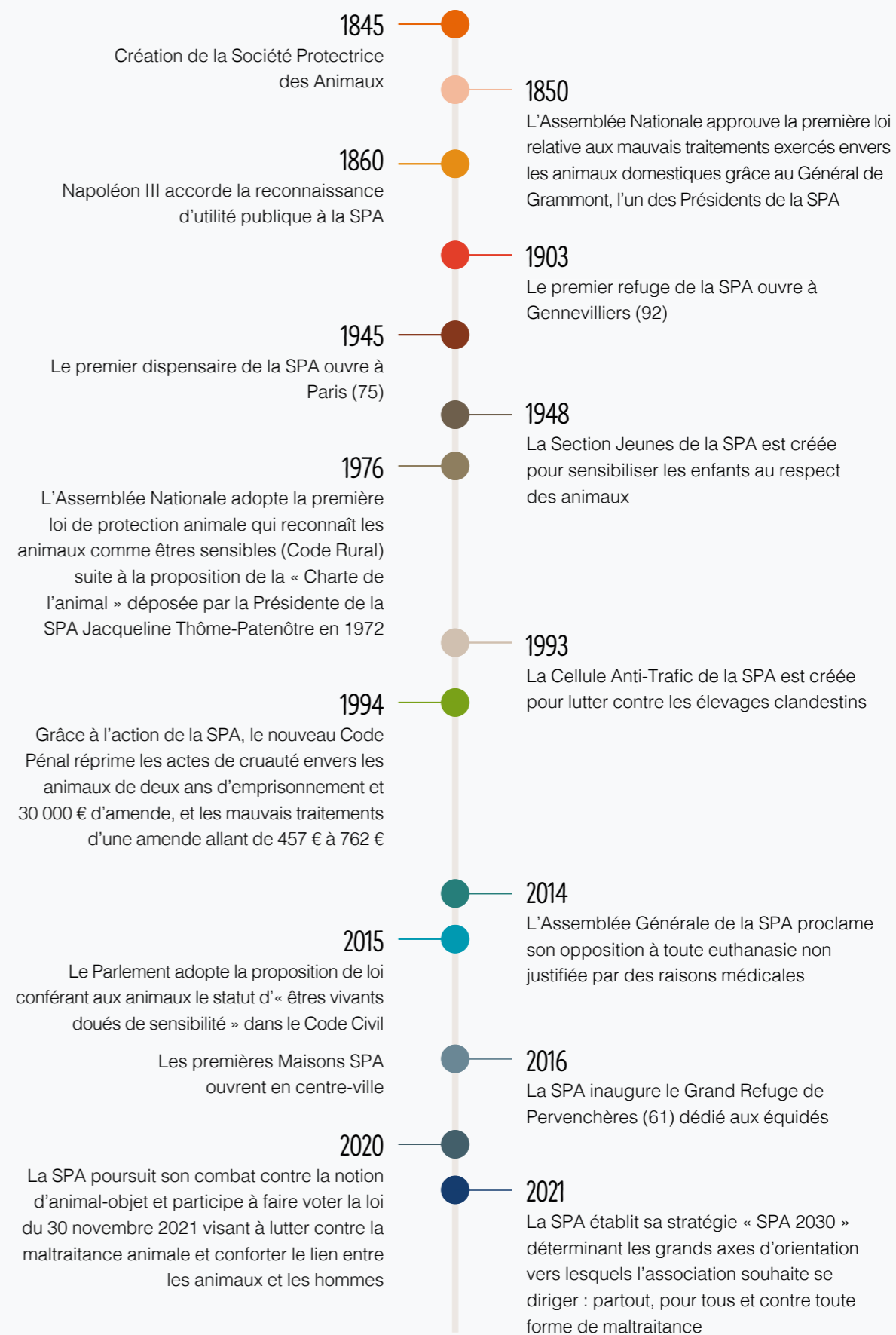
Au fil du temps, l'action de l'association s'est développée et son intérêt s'est élargi aux autres espèces animales, en particulier les animaux de compagnie. Depuis 1845, la SPA n'a cessé de protéger les animaux en s'adaptant aux évolutions et aux nouveaux enjeux de la cause et de la société.

NOTRE VISION

Nous partageons une vision commune : celle d'une relation entre l'Homme et l'Animal basée sur le respect, le partage et la bienveillance.

NOS MISSIONS

- Recueillir les animaux de compagnie abandonnés et/ou maltraités.
- Faire adopter et donner une seconde chance aux animaux.
- Soigner les animaux.
- Sensibiliser l'ensemble de la population aux droits et devoirs envers les animaux.
- Lutter contre toute forme de maltraitance, y compris l'abandon et le trafic.
- Éduquer les générations de demain avec pédagogie au respect de l'animal.

**LA SPA EN QUELQUES GRANDES DATES**

Notre avenir

Adoptée en mai 2021 par le Conseil d'Administration, la stratégie « SPA 2030 » constitue notre ligne de conduite pour les prochaines années, avec une ambition certaine : devenir la référence en matière de protection animale.

Pour cela, de nouveaux défis sont à relever : aller du bien-être animal vers le bonheur animal, éduquer l'homme pour prévenir la souffrance animale, approfondir la relation Homme-Animal, et mettre l'animal au cœur des combats de demain. L'année 2022 marquera un pas de plus pour nous y conduire.

LA SPA PARTOUT

La SPA a pour ambition de s'implanter dans de nouveaux territoires et de développer son activité, que ce soit par l'intégration de sites existants ou par la construction de nouvelles structures. L'objectif à long terme est d'être présent dans chaque département et auprès de chaque métropole. Les sites existants doivent être entretenus pour accueillir dans les meilleures conditions possibles les animaux et le public. À ce titre un projet de plan d'investissement immobilier pour les dix prochaines années a été établi, que nous devons financer, ainsi que des projets de maintenance à plus court terme sur une grande partie des structures existantes, de mise en conformité, d'adaptation ou de réaménagement.

Être partout, cela signifie également aider les autres associations de protection animale dans leur mission, et accompagner les collectivités dans leurs projets de protection animale.

LA SPA POUR TOUS

La SPA est aux côtés des Français dans tous les âges de la vie, particulièrement les plus jeunes, qu'elle sensibilise au bien-être animal. Elle accompagne tous les propriétaires d'animaux, notamment les plus démunis, et favorise la relation Homme-Animal.

L'association garantit que les fonds qui lui sont confiés sont utilisés dans l'objectif de sa mission de protection animale et a obtenu le label « Don en confiance » en 2016, renouvelé en 2019.

Pour tous, ce sont aussi de nouveaux animaux sauvés par le biais de nouvelles conventions de partenariat avec des institutions, des collectivités, des associations... et également la fidélisation et l'expertise de ses salariés, par la formation et la création de parcours professionnels.

LA SPA CONTRE TOUTE FORME DE MALTRAITANCE

La SPA lutte au quotidien contre l'animal-objet en multipliant les actions sur tous les périmètres : sauvetages, lutte contre les trafics, plaidoyer auprès du gouvernement, sensibilisation de l'opinion publique...

→ Des grands projets dans cette dynamique

- La reconstruction de sites vétustes pour en faire de véritables centres de bien-être animal (notamment le refuge historique de Gennevilliers).
- La construction de refuges, plus respectueux de l'environnement, dans des régions où nous ne sommes pas présents, suite à l'élaboration du nouveau concept de refuge.
- La continuité de la structuration interne (modernisation des outils, organisation optimisée, professionnalisation, régionalisation...).
- De nouvelles politiques adaptées aux orientations stratégiques (aides aux associations, actions dans les DOM-TOM, bénévolat...).
- Des actions fortes de protection animale (sensibilisation des jeunes, promotion du bien-être animal auprès des collectivités, évolution des dispensaires...).

La gouvernance

La SPA est gérée par un Conseil d'Administration entièrement bénévole, élu tous les trois ans par les adhérents. Il se compose de neuf membres : un Président élu par le Conseil d'Administration et huit administrateurs. Il définit la politique de la SPA, c'est-à-dire les orientations stratégiques et projets de l'association.

Le Conseil d'Administration actuellement en place a été élu à l'Assemblée Générale du 22 juin 2019 pour une durée de trois ans.

La réforme des statuts de l'association approuvée à l'Assemblée Générale du 19 juin 2021 et publiée au Journal Officiel en 2022 a fait évoluer cette gouvernance afin de garantir sa pérennité. Le Conseil d'Administration se composera de douze membres élus pour six ans et se renouvellera partiellement par tiers tous les deux ans, avec une période transitoire de 2022 à 2028 pour les premiers élus de ces statuts.

La réforme des statuts de l'association a fait évoluer cette gouvernance afin de garantir sa pérennité.

→ Le Conseil d'Administration au 01/01/2022

Président : Jacques-Charles Fombonne
Trésorier : Jean-Marie Foinont
Secrétaire général : Mickaël Varlet
Administrateurs : Marie-Françoise Augustin, Philippe Harang, Valérie Verneau, Thierry Bedossa, Alain Lambert, Isabelle Hallot

L'organisation interne est construite au service des missions de la SPA. Un Comité de Direction met en place la stratégie définie par le Conseil d'Administration.

→ Le Comité de Direction au 01/01/2022

Directeur Général : Guillaume Sanchez
Protection Animale : Sandrine Weltman
Administration et Finances : Arnaud Salla
Affaires Juridiques, Collectivités locales et Libéralités : Chantal Huneau
Audit et Contrôle interne : Myriam Kaczmarek
Ressources Humaines : Mathilde Eghazarian
Communication et Marketing : Grégory Quantin
Patrimoine Immobilier : Julie Lévy
Systems d'Information : Bruno Lhoste

VUE D'ENSEMBLE DE L'ACTIVITÉ 2021

NOTRE RÉSEAU



62

refuges et Maisons SPA

pour accueillir et héberger les animaux abandonnés et/ou maltraités

dont

1 grand refuge
pour les équidés36 Clubs Jeunes pour sensibiliser
les enfants au bien-être animal

12

dispensaires

pour soigner les animaux
des propriétaires démunis

27

fourrières animales
gérées par la SPA pour
recueillir les animaux perdus ou
abandonnés

1

Cellule Anti-Trafic (CAT) pour
lutter contre les trafics d'animauxLA SPA, 1^{er} RÉFLEXE DES FRANÇAIS
EN MATIÈRE DE PROTECTION ANIMALE

45 305

animaux recueillis dans les
62 refuges et Maisons SPA

11 509

animaux pris en charge
par les 27 fourrières

50 481

animaux soignés dans les
12 dispensaires

40 142

animaux adoptés

15 764

enquêtes contre
la maltraitance

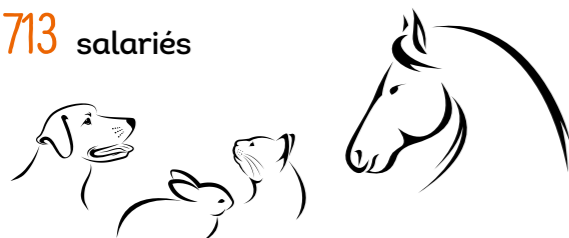
224

associations
de protection animale
soutenues financièrement

Grâce à nos équipes :

4 145 bénévoles
dont 713 délégués-enquêteurs

713 salariés



Et à nos soutiens :

289 500
donateursCollecte globale
32,2 M€20 594
adhérentsLegs
33,5 M€77 % des dépenses sont consacrées
aux missions de protection animaleRapport
d'activité 2021L'activité de la SPA a été intense en 2021 pour venir en aide
aux animaux en détresse, et de nombreuses actions se sont
concrétisées en faveur du bien-être animal.

Notre présence territoriale

La SPA recueille les animaux abandonnés et maltraités dans ses 55 refuges sur le territoire français et dans ses 7 Maisons SPA, qui viennent renforcer sa présence territoriale.

NOS REFUGES ET MAISONS SPA

Les animaux sont pris en charge par l'équipe du site à la suite d'un abandon, d'un retrait pour maltraitance ou d'une sortie de fourrière. Les animaux (chiens, chats, Nouveaux Animaux de Compagnie) sont identifiés, stérilisés, vaccinés, hébergés, soignés, éduqués et socialisés. L'équipe met tout en œuvre pour leur trouver un nouveau foyer dans le cadre de l'adoption responsable.

EN 2021, DANS LES REFUGES ET MAISONS SPA

45 305

animaux pris en charge par les refuges et Maisons SPA (+12,9 % vs 2020)

En 2021, le nombre d'animaux pris en charge a atteint **un record**, nous situant en deuxième position dans l'histoire de la SPA, après l'année 2019 durant laquelle 46 508 animaux avaient été recueillis.

Les chats sont particulièrement touchés puisqu'ils représentent 65 % des animaux pris en charge, en hausse de 14,9 % par rapport à 2020, mais aussi **les NAC** dont les abandons sont en hausse de 56 %.



53 %

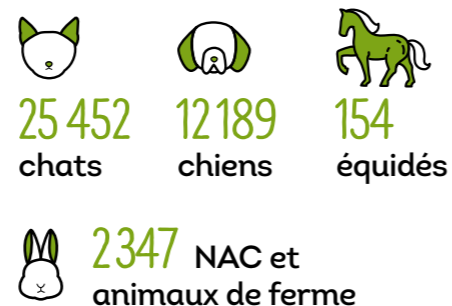
en sorties de **fourrières** (SPA et tierces)

43 %

d'abandons en **refuge**

40 142

animaux **adoptés** (+6,6 % vs 2020)
dont **17 %** en adoption SOS



La durée moyenne de séjour des animaux pris en charge en refuge en 2021 est de 50,8 jours (vs 45,2 jours en 2020*), une hausse due à l'impact de l'augmentation des animaux pris en charge et du contexte sanitaire qui a notamment entraîné des adoptions uniquement sur rendez-vous en fin d'année.

Par **l'adoption responsable**, la SPA veille à ce que cet engagement soit mûrement réfléchi pour éviter un nouvel abandon et un retour au refuge quelques semaines après l'adoption.

Le taux de retour après adoption se situe à 4,1 % en 2021 grâce aux conseils des équipes pour trouver la bonne famille au bon animal en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil. Celui-ci avait baissé en 2020 à 3,8 % dans le contexte sanitaire, avec les adoptions solidaires réalisées durant les confinements.

2 245 décès sont à déplorer (272 chiens, 1 801 chats, 18 équidés, 154 NAC et animaux de la ferme) et 558 euthanasies (79 chiens, 470 chats, 9 NAC et animaux de la ferme) ont été effectuées pour raisons médicales. La SPA a inscrit dans ses statuts depuis 2014 de ne jamais recourir aux euthanasies qui ne seraient pas justifiées par des raisons médicales ou comportementales de nature à mettre en danger l'intégrité physique d'autrui.

Nos refuges recueillent des animaux fragiles ou malades, et malheureusement, malgré les meilleurs soins apportés par les équipes, certains ne peuvent pas être sauvés. Nous constatons une légère hausse des décès par rapport aux années 2020 et 2019, que nous attribuons au nombre de chatons, d'animaux très âgés, et également de ceux issus de sauvetages suite à des maltraitances, qui arrivent en refuge dans un état de santé dégradé.

**Changement de la méthode de calcul*



→ Le Grand Refuge

Parmi les 55 refuges de la SPA, le Grand Refuge situé dans l'Orne à Pervençères (61) est dédié aux équidés. Ce lieu unique recueille les équidés et les animaux de la ferme abandonnés et maltraités pour les faire adopter. Le site a également pour vocation de sensibiliser les visiteurs au bien-être animal et à la protection animale, par le biais d'un parcours ludique informatif, d'une ferme pédagogique et de visites guidées pour les groupes (notamment scolaires). En 2021, une Maison des NAC a été créée pour recueillir ces pensionnaires dans les meilleures conditions possibles. Le Grand Refuge héberge de nombreux équidés et sa capacité maximale d'accueil a été atteinte. Nous devons nous appuyer sur des pensions extérieures pour pouvoir répondre aux nombreuses demandes de prise en charge.

→ Une étude territoriale

Une étude stratégique géomarketing réalisée avec le cabinet Territoires & Marketing a été menée sur 2021-2022 sur les besoins d'un territoire en capacité d'accueil (c'est-à-dire en nombre de places d'hébergement) pour les animaux abandonnés.

Cette étude a permis d'établir des statistiques de prise en charge et de délais d'adoption sur quatre années, faisant ressortir que 50 % des animaux (chiens et chats confondus) sont adoptés en 30 jours et 80 % le sont en 70 jours, sans différence entre les régions. Notons également que 10 % des chiens restent plus de 150 jours en refuge. L'étude a également fait ressortir la zone d'« attractivité » pour l'adoption, qui se situe dans un périmètre moyen de 30 km pour les chats et 50 km pour les chiens.

Suite à cette étude, la SPA se fixe comme objectif de déterminer une stratégie d'implantation de refuges à l'échelle du pays où le besoin existe, ainsi que la capacité d'accueil de trois sites identifiés comme prioritaires (Saint-Laurent-de-Mure, Millau et Cliron).

50 % des animaux (chiens et chats confondus) sont adoptés en 30 jours et 80 % le sont en 70 jours, sans différence entre les régions.



Animaux recueillis



99
ÉQUIDÉS



224
ANIMAUX DE
FERME ET NAC

Animaux adoptés



151
ÉQUIDÉS



122
ANIMAUX DE
FERME ET NAC

→ La gestion des animaux dans la crise sanitaire

La SPA s'est organisée comme l'année précédente pour continuer à assurer sa mission essentielle face à la crise sanitaire qui s'est poursuivie sur 2021. Celle-ci a entraîné quelques contraintes, concentrées essentiellement sur la fin de l'année. Ainsi, les adoptions ont été réalisées uniquement sur rendez-vous à partir de mi-décembre face au pic du nombre de cas de Covid enregistrés en France. De plus, certains sites ont dû fermer temporairement sur la fin de l'année en raison de la propagation du virus au sein de l'équipe, et les animaux ont été transférés dans d'autres refuges.

→ La prise en charge des chiens difficiles

Nos refuges accueillent des chiens dits difficiles, qui nécessitent un travail d'éducation avant de pouvoir être placés dans un foyer. Un travail de fond s'est engagé en 2021 concernant la prise en charge de ces chiens.

Ainsi, une « Commission chiens difficiles » se réunit tous les mois pour permettre aux équipes concernées d'échanger pour trouver la meilleure solution pour chaque chien. La sécurité a été renforcée sur les sites avec l'installation de boxes sécurisés. Un budget supérieur à 300 k€ a été attribué pour que les refuges puissent faire appel à des éducateurs canins externes, dont le montant a été réparti entre les refuges en fonction du nombre de chiens pris en charge. Ce budget a été reconduit sur l'année 2022.

En parallèle, l'éducateur canin salarié de la SPA a poursuivi son activité en se déplaçant sur les refuges pour les accompagner sur l'éducation de certains chiens, améliorer le bien-être des pensionnaires en refuge, former les équipes et les aider à trouver un éducateur externe. Il sera rejoint par d'autres éducateurs canins régionaux en 2022 afin de piloter cette activité indispensable au niveau national et suivre le parcours éducatif des chiens.

Une formation chiens difficiles a été lancée en 2021 pour les salariés des refuges, accompagnant l'accentuation des sessions de formation sur l'accompagnement du chien. Au total, 48 salariés ont été formés sur ces deux thématiques.

→ Des partenariats avec la gendarmerie nationale et la police nationale pour l'adoption de certains chiens

En 2021, la SPA a officialisé des conventions pour faciliter l'adoption de chiens difficiles qu'elle recueille dans ses refuges par la gendarmerie nationale et la police nationale.

Le 17 mai 2021, une convention entre la SPA et la gendarmerie nationale a été officiellement signée au Centre national d'instruction cynotechnique de la gendarmerie (CNICG) à Gramat. Le 16 novembre, une convention entre la SPA et la police nationale a été signée à Cannes-Écluse au Centre national des unités cynotechniques de la police.

FLASH 

REFUGE DE CHAMEYRAT

est devenu chien de piste et de défense au Groupe d'Intervention Cynotechnique de la gendarmerie nationale de Clermont-Ferrand

LAÏKA 

REFUGE DE MILLAU

a rejoint les rangs de la police nationale



→ **Sony**, du refuge de Saint-Parres-aux-Tertres, en phase d'apprentissage auprès de son maître pour intégrer la gendarmerie nationale.

Ces partenariats permettent à la SPA de proposer à l'adoption au sein de la gendarmerie nationale et de la police nationale des chiens répondant à des critères particuliers, que les refuges peuvent difficilement placer dans un environnement familial. Ce dispositif représente une seconde chance et un épanouissement pour ces chiens, de type malinois par exemple, qui ont un grand besoin de se dépenser et d'apprendre.

En 2021, grâce à ces conventions, 21 chiens ont été placés, venant de 17 refuges (8 chiens avaient été placés en 2020).

→ Les transferts au sein du réseau pour favoriser l'adoption

Des transferts entre les refuges de la SPA sont effectués par quatre équipes professionnelles de transféristes. Ils permettent de donner une chance à des animaux hébergés depuis longtemps dans un refuge de trouver une famille dans une autre région.

Des animaux arrivent également par avion de notre refuge de Guadeloupe, ainsi que de huit associations partenaires d'Outre-mer. Ils sont acheminés par les transféristes vers les refuges de métropole. 1 663 animaux d'Outre-mer ont été transférés vers les sites du continent en 2021.

→ Le projet d'intégration d'un refuge au sein de notre réseau : Nantes-Bouguenais

Le refuge de Bouguenais, situé à côté de Nantes, accueille de nombreux animaux abandonnés. Le Conseil d'Administration de la SPA a acté son intégration au réseau de l'association. Les démarches ont été amorcées pour une intégration en 2022.

→ Une étude sur l'alimentation et la litière

Une étude nutritionnelle a été menée entre février et mars 2021 sur l'alimentation donnée à nos chiens et à nos chats auprès de plusieurs sites avec l'aide de leurs vétérinaires. Une formation a été organisée auprès des équipes et des outils ont été créés pour mener cette étude auprès d'environ 80 animaux. Les résultats ont permis de créer de nouvelles formules nutritionnelles encore plus adaptées pour les chiens et les chats adultes, qui ont été testées sur plusieurs sites.

Un nouveau fournisseur de litière pour chats a été sélectionné en 2021. Dans le cadre de cette sélection, une étude sur la litière a été menée dans nos sites pour sélectionner la plus adaptée à l'environnement du refuge et à nos pensionnaires félins. Ce nouveau fournisseur permet de centraliser les commandes, de subvenir aux besoins en litière de l'ensemble de nos refuges et aussi de limiter le poids des sacs pour le bien-être des salariés.

→ Au refuge SPA de Plaisir (78)

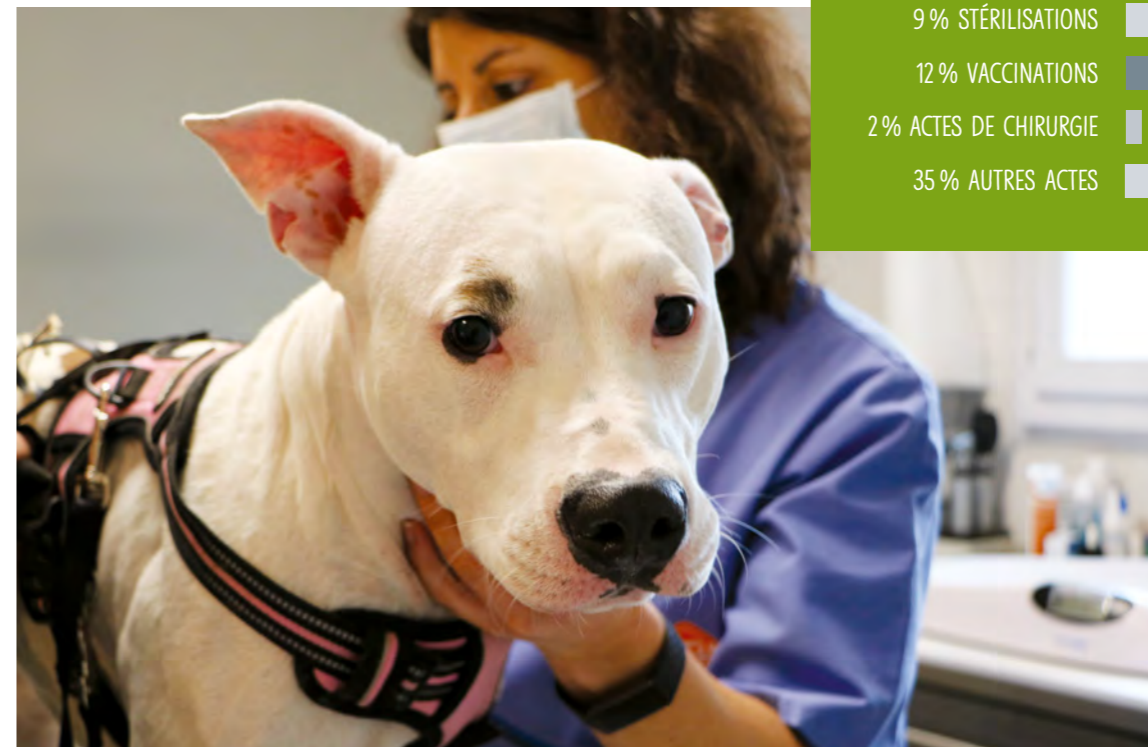


NOS DISPENSAIRES

Les **12 dispensaires de la SPA** permettent aux personnes à faibles ressources (sans domicile fixe, allocataires des minima sociaux...) de faire soigner, vacciner, stériliser et identifier leur animal.

Les maîtres qui bénéficient de ces soins pour leur animal peuvent librement participer afin de contribuer aux frais de fonctionnement du dispensaire. Chaque dispensaire est animé par une équipe composée de vétérinaires, d'ASV (Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire) et d'un responsable. Outre leur action en faveur des personnes démunies, les dispensaires participent également à des actions de protection animale comme l'organisation de campagnes de stérilisation de chats errants.

Un vétérinaire supplémentaire a été recruté en 2021 au siège pour être l'interface du terrain sur les avis médicaux et les bonnes pratiques médicales en refuges et en dispensaires.



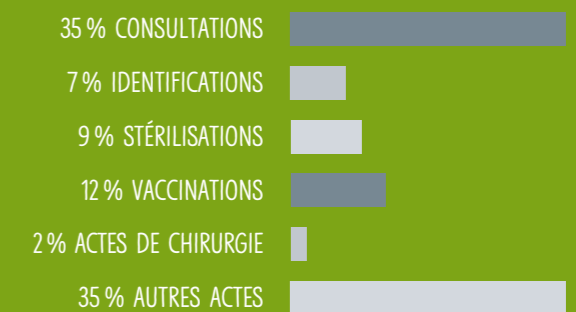
En 2021, dans les dispensaires de la SPA

L'activité a repris en 2021, après une année 2020 marquée par un mois et demi de fermeture durant le premier confinement.

 **50 481**
ANIMAUX SOIGNÉS
(+15 % vs 2020)

 **40 297** USAGERS
ont bénéficié de leur action
(dont 338 personnes sans-abris) (+23 % vs 2020)

 **140 083**
ACTES PRATIQUÉS



→ Une réflexion sur l'évolution des dispensaires et des Maisons SPA

Une réflexion sur les dispensaires a été menée par les étudiants de Paris Dauphine autour de la baisse de 30 % du nombre d'actes constatée entre 2016 et 2019.

Un état des lieux a alors été réalisé pour imaginer le développement des dispensaires dans le futur. Sept mois d'étude entre novembre 2020 et mai 2021 ont été nécessaires pour :

- Définir les bonnes pratiques en France et à l'international ;
- Mener des entretiens, des questionnaires auprès de plus de 200 personnes dont des usagers et des salariés des dispensaires ;
- Apporter des axes stratégiques et des pistes pour définir le dispensaire de demain ;
- Aboutir à une idée de nouveau concept, intégrant dans la réflexion les Maisons SPA, qui permettrait de répondre aux missions de soins du dispensaire mais également de sensibiliser et promouvoir les bonnes pratiques auprès du public avec un lieu d'aide des personnes en précarité.

Dans cette lignée, trois réunions internes d'échanges ont été organisées en 2021 entre les responsables des Maisons SPA et la DPBEA (Direction de la Protection et du Bien-Être Animal) pour leur permettre de partager leur activité et leurs idées sur l'évolution du concept.

Faisant suite à l'étude, un nouveau concept s'inscrivant dans la stratégie « SPA 2030 » qui unifierait les deux dispositifs, dispensaires et Maisons SPA, a été imaginé. Ce nouveau concept de lieu deux-en-un créateur de lien social en centre-ville proposerait une activité vétérinaire et aurait également un rôle de sensibilisation et d'accompagnement. Il permettrait de mettre la SPA au cœur de la ville, et d'utiliser la complémentarité des deux structures pour augmenter le rayonnement de leur action.

Ce nouveau concept alliant soin et sensibilisation serait appliqué au dispensaire de Guyane, en projet au sein de la SPA. La recherche d'un local adapté permettant sa concrétisation est en cours. Dans le cadre du plan *France Relance*, nous avons reçu pour ce projet un financement pour du matériel médical et un véhicule permettant de déplacer l'activité de soin sur le territoire.



NOS FOURRIÈRES

La SPA est le deuxième gestionnaire de fourrières animales en France. Elle en gère 27 au 31 décembre 2021.

Trois marchés de fourrières ont été remportés en 2021 sur les communes de Metz (57), de Vichy (03) et d'Ajaccio (20). C'est une belle avancée pour notre activité de fourrière, essentielle au bien-être animal. Le développement de la gestion des fourrières est en effet indispensable pour la SPA pour sauver davantage d'animaux et s'assurer des bonnes conditions de prise en charge. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la « SPA 2030 » de prendre soin de l'animal, depuis sa prise en charge en fourrière jusqu'à son adoption en refuge.

Si les animaux en divagation pris en charge par les fourrières n'ont pas été repris par leur propriétaire à la suite du délai légal de huit jours ouverts, les refuges de la SPA les prennent en charge afin de leur trouver une nouvelle famille.

Au 31 décembre 2021, la SPA avait 770 contrats publics avec des collectivités territoriales (76 de plus qu'en 2020). La SPA délivre une prestation et perçoit donc une rémunération pour cette activité de gestionnaire de fourrières.

Nos refuges recueillent également à titre gratuit les animaux de fourrières non gérées par la SPA avec lesquelles nous avons un accord. Ils les soignent, les vaccinent, les stérilisent et les sauvent en leur trouvant une nouvelle famille.



En 2021, dans les fourrières de la SPA



11 509
ANIMAUX PRIS EN CHARGE
dont



71 %
CHATS



27 %
CHIENS



2 % ÉQUIDÉS,
NAC ET ANIMAUX DE FERME

**En comparaison avec 2020,
nous constatons une
hausse de la prise en charge
en fourrières des chats
(68 % l'année précédente).**

90 % de ces animaux ont retrouvé leur propriétaire ou ont été pris en charge par nos refuges pour trouver une nouvelle famille. Malheureusement 999 décès et 155 euthanasies pour raison médicale sont à déplorer.

LA POURSUITE DE LA STRUCTURATION ET DE LA RÉGIONALISATION AU NIVEAU DE L'ORGANISATION INTERNE

La structuration interne de la SPA, qui avait déjà évolué en 2020, s'est poursuivie en 2021. Le découpage en cinq régions, supervisées par des responsables régionaux, est également utilisé pour la gestion des travaux de maintenance des sites, la gestion des enquêtes contre la maltraitance réalisées par les délégués-enquêteurs bénévoles et l'éducation canine. Chaque région va bénéficier de référents salariés sur ces missions.

L'équipe régionale maintenance est devenue complète avec le recrutement de Responsables Régionaux Maintenance. Des Référents Régionaux Délégués-Enquêteurs (RRDE) ont été recrutés.

La création de quatre postes d'éducateurs canins régionaux va permettre de structurer cette action, d'activer l'accompagnement de la formation reçue par chaque salarié et de coordonner l'activité des éducateurs extérieurs.

En 2021, dans la continuité de cette structuration interne et de la vision « SPA 2030 » de devenir la référence du bien-être animal, la Direction de la Protection et du Bien-Être Animal s'est réorganisée pour constituer cinq pôles spécialisés gérant des projets transversaux (Soins et éducation animale, Juridique Protection Animale, Investigations, Sensibilisations Aides Relations Homme-Animal, Responsables Régionaux) et avec un Expert dédié au bien-être animal pour les accompagner.

L'année 2021 a également été marquée par le départ progressif des délégués-présidents bénévoles, qui ont réalisé un travail formidable dans leurs refuges respectifs et qu'il convient de remercier pour leur engagement envers l'association. Cette évolution s'inscrit dans la perspective de doter chaque site d'un responsable salarié pour se mettre en conformité avec les nouveaux statuts de l'association.

S'inscrivant dans la démarche stratégique, chaque site a écrit en 2021 son projet pour l'année suivante, en concertation avec les équipes terrain. La démarche projet qui s'initie au sein du siège et des sites constitue véritablement une dynamique nouvelle pour l'association. La relation siège-terrain s'est concrétisée par l'organisation de trois réunions régionales en 2021.



Nos actions de protection animale

En 2021, la cause animale a connu une avancée historique. La loi n° 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes a été promulguée le 30 novembre 2021. La SPA a accompagné l'élaboration de cette loi, en apportant son conseil en tant qu'experte de la protection animale.

LA MOBILISATION POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Parmi les avancées, la SPA salue tout particulièrement l'encadrement de la vente d'animaux de compagnie, notamment l'interdiction de la vente de chats et de chiens en animalerie. Cela permettra de mettre fin aux dérives que ce « business » entraîne (importation illégale, déresponsabilisation du « consommateur », maltraitements et sévices liés à des élevages intensifs) dont elle est témoin au quotidien. La loi vise également les petites annonces avec un encadrement strict, se traduisant par des obligations légales pour les hébergeurs et les vendeurs.

Par ailleurs, tout nouveau propriétaire d'un animal devra désormais justifier avant son acquisition d'un certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce de l'animal en question. Aujourd'hui encore, nos refuges subissent le phénomène de l'animal « à la mode », avec des abandons liés à la méconnaissance des besoins particuliers de certaines espèces et races. Ce certificat est essentiel et va permettre de sensibiliser les acquéreurs et adoptants aux besoins particuliers de ces animaux.

La sensibilisation accrue des générations futures, une vigilance plus forte accordée à l'identification et un effort de sensibilisation concernant la stérilisation des chats, la fin de la présence d'animaux sauvages dans les cirques itinérants et les delphinariums, le renforcement des sanctions pénales pour les actes de maltraitance ou sévices envers les animaux,



sont autant de mesures de cette loi qui vont dans le sens de l'évolution sociétale française et même internationale.

La SPA regrette cependant, comme elle le proposait, que la loi ne soit pas allée jusqu'au bout avec une interdiction pure et simple de la vente d'animaux proposés sur les sites marchands et de la cession des NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) dans les animaleries, dont elle a vu le nombre d'abandons exploser dernièrement.

Elle déplore également que la corrida, pourtant l'expression ultime de la cruauté, reste autorisée. La SPA a mené des actions judiciaires à l'encontre de différents acteurs de la corrida dans plusieurs



« **Demain Sans Corrida** »
Plus de 100 000 personnes
ont signé le manifeste
publié lors de la campagne.

villes taurines de France depuis 2019. Le bilan des premières actions est le suivant : acte de cruauté reconnu mais divertissement autorisé. Elle s'est mobilisée à nouveau en 2021 avec sa campagne de mobilisation « Demain Sans Corrida » pour que la corrida soit abolie dans les quelques départements où elle persiste encore au prétexte d'une « tradition locale ininterrompue ». Plus de 100 000 personnes ont signé le manifeste publié lors de la campagne.

En outre, la SPA attend toujours des positions plus fortes sur certains sujets, tels que les chasses traditionnelles, une révision de la loi sur les chiens dits dangereux, la prise en charge des frais liés aux sauvetages d'animaux, de plus fortes sanctions concernant le trafic d'animaux.

Enfin, face à ces problématiques et aux enjeux de demain, elle souhaite la mise en place d'un Défenseur des Droits des Animaux, comme évoqué par Robert Badinter. Autorité indépendante, il fédèrera, contrôlera et proposera toutes les actions nécessaires pour garantir le bien-être de tous les animaux. Il disposera d'un périmètre d'action qui comprendra aussi bien les animaux domestiques, que d'élevage et sauvages. La SPA se mobilise en 2022 pour que cette évolution soit intégrée dans les programmes des candidats aux élections présidentielles.

LES CAMPAGNES DE STÉRILISATION ET D'IDENTIFICATION DE CHATS ERRANTS SANS DÉTENTEURS

Les chats errants sans détenteurs sont, pour la majorité, des animaux qui ont été domestiqués puis abandonnés par des individus irresponsables, les forçant ainsi à redevenir semi sauvages. La stérilisation est la seule manière efficace de contrôler leur prolifération et de stabiliser les colonies.

La SPA propose aux collectivités locales, pour résoudre la problématique de leur prolifération, un partenariat pour la mise en place de campagnes de stérilisation et d'identification, dites campagnes chats libres.

Les campagnes s'organisent par le biais de conventions signées avec des communes et sont mises en œuvre sur le terrain soit directement par les équipes de la SPA ou par l'intermédiaire d'associations locales, soit directement par la collectivité qui mobilise ses agents ou des administrés. Elles s'appuient sur l'émission de bons d'identification et stérilisation SPA, spécifiques aux chats libres, qui sont utilisés auprès des vétérinaires impliqués dans ces campagnes.

En 2021, la SPA a signé une convention avec 136 collectivités locales, dont une convention pluriannuelle 2021-2025 avec la ville de Toulon pour la mise en place de campagnes chats libres concernant 300 félins par an, ainsi qu'une première convention avec la ville de Bordeaux pour une campagne concernant 80 félins.



Afin de sensibiliser les collectivités locales sur les enjeux de la maîtrise de la prolifération féline sur leur territoire et les aider à mettre en place des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants sans détenteurs, la SPA a publié en 2021 à leur attention un « Guide pratique Collectivités/La stérilisation des chats errants ».

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION AUX ASSOCIATIONS DE PROTECTION ANIMALE

La SPA soutient financièrement des associations de protection animale locales. Les aides versées permettent à ces associations de mener leur projet ou de financer leur fonctionnement courant. Deux types d'aides sont proposées : le Fonds de Solidarité SPA (une aide au fonctionnement d'un montant forfaitaire de 500 € par association) et le Soutien aux activités des associations de protection animale (une aide pour un projet et/ou un investissement, ou le fonctionnement au quotidien de l'association, d'un montant supérieur à 500 € et plafonné à 5 000 € par association).

La SPA a souhaité développer encore davantage cette année l'aide financière. Ainsi, en 2021, la SPA a soutenu financièrement 224 associations de protection animale pour un montant total de 234 320 € (+34 % vs 2020). Plus précisément, 169 associations ont bénéficié du Fonds de Solidarité et 50 associations ont bénéficié

du Soutien aux activités des associations de protection animale. Parmi ces associations, 166 ont pour mission la protection des chats libres via la stérilisation et l'identification. Ce sont également cinq associations d'Outre-mer, partenaires de la SPA pour le transfert d'animaux depuis la Guyane, la Martinique, la Réunion et Mayotte, qui ont obtenu une aide au fonctionnement d'un montant total de 37 400 € en 2021.

À titre d'exemple, la SPA a soutenu en 2021 par une aide de 3 500 € l'association *Les chats du Mercantour* qui mène des campagnes de stérilisation et d'identification de chats errants et assure le suivi des colonies de chats libres sur son territoire. L'association *Les Crins de Liberté*, qui recueille et donne une seconde vie à des équidés maltraités, délaissés ou destinés à la boucherie, a bénéficié d'une aide de 5 000 €.

→ **Accompagner les associations de protection animale avec le soutien de France Relance**



La SPA a signé en avril 2021 une convention avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour accompagner, en tant que tête de réseau, les associations de

protection animale pour bénéficier des opportunités offertes par le plan *France Relance* de l'État. À travers ce dispositif, la SPA a pu renforcer sa connaissance du réseau des associations locales de protection animale et des besoins de ces dernières, poursuivre son accompagnement (aides financières, conseils pour le montage de dossiers...) de près de 230 associations partenaires de la SPA, et enfin, se positionner comme un centre de ressources pour les associations locales.

> En juin 2021, la SPA a diffusé une enquête nationale auprès de 1 200 associations locales de protection animale avec plusieurs objectifs : vérifier si ces associations ont été en mesure de bénéficier de l'appel à projets dans le cadre de *France Relance* ; comprendre leur structuration et leurs besoins ; et enfin, obtenir un état des lieux de leur fonctionnement actuel concernant l'enregistrement et le suivi sanitaire des animaux via le portail I-CAD. 23 % des associations interrogées ont répondu à l'enquête.

> La SPA souhaite proposer un outil, jusqu'à présent inexistant, de structuration du réseau associatif national de la protection animale en France. L'objectif est de disposer d'une vision plus précise du maillage associatif actif, et de permettre une consultation ainsi qu'une extraction facile des données permettant de répondre au mieux aux sollicitations du terrain (qu'il s'agisse du réseau interne SPA, des collectivités, des particuliers, ou d'autres associations de protection animale). Pour cela, la SPA travaille sur la mise à disposition d'un annuaire des associations de protection animale françaises.

> Grâce au plan de relance, la SPA a pu procéder au recrutement d'une chargée de projet dédiée à l'accompagnement quotidien des associations locales de protection, venant renforcer le pôle S.A.R.H.A de la SPA (Sensibilisations Aides Relations Homme-Animal). Par le biais d'une assistance par e-mail et téléphone, les associations de protection animale intéressées par le second appel à projet *France Relance* sont accompagnées dans la création et le dépôt de leurs dossiers.



→ Une nouvelle politique pour l'Outre-mer

La SPA collabore depuis de nombreuses années avec les associations de protection animale de l'Outre-mer. Une nouvelle politique réaffirmant l'importance que nous portons à nos partenariats a été mise en place début 2021, à la suite d'un important travail de réflexion.

La SPA soutient les associations de protection animale d'Outre-mer pour transférer des animaux recueillis par ces dernières en métropole dans ses refuges. Notre objectif est de sauver davantage d'animaux et de leur trouver un foyer, tout en garantissant des procédures claires et respectueuses de ces protégés. Un formulaire d'aide, un règlement d'attribution et une convention spécifique ont été créés, pour attribuer une aide plus large et plus équitable, et pouvoir accueillir plus d'animaux de manière contrôlée.

La SPA soutient ainsi financièrement ses associations partenaires (Respecter, Soigner, Protéger (RSP) – Martinique, SOS Animaux de Compagnie – Martinique, Espoir Réunion, Aspag Gigi – Guyane, Aide Aux Chats Mayotte) au travers d'une indemnité forfaitaire par animal transféré, qui doit couvrir en partie les frais engagés pour la santé des animaux, et de la prise en charge des frais de transport aérien des animaux. La convention établie avec l'association détermine le nombre d'animaux concernés par ces transferts pour l'ensemble de l'année. Ces conventions peuvent s'étendre auprès de nouvelles associations de protection animale, solidifiant ainsi le tissu associatif qui nous unit.

Ces transferts font partie d'une politique plus large permettant d'appuyer les actions locales dans les départements d'Outre-mer. La SPA souhaite réaffirmer son projet de soutien et d'aide face à l'errance animale présente dans ces départements. Elle souhaite notamment intervenir en soignant les animaux en sensibilisant les populations aux droits et devoirs envers les animaux, en luttant contre toute forme de maltraitance, et en éduquant les générations de demain avec pédagogie.

LES AIDES AUX PROPRIÉTAIRES DÉMUNIS

La SPA soutient financièrement les propriétaires d'animaux démunis. Outre l'action des dispensaires, elle peut soutenir certaines personnes dans le besoin par des aides vétérinaires (pour financer des chirurgies lourdes par exemple, la stérilisation de leur animal de compagnie...) et des aides alimentaires.

1423 personnes aidées en 2021
(+318 vs 2020)

Animaux ayant bénéficié de cette aide



1066
CHATS



471
CHIENS



15
NAC

Pour un
montant total
de 281 191 €



UNE SOLUTION POUR LES ANIMAUX EN ÉCHEC D'ADOPTION

La SPA porte une attention particulière aux animaux les plus fragiles, qui ont connu des échecs d'adoption ou qui, à cause d'une maladie grave, d'un handicap ou d'un âge trop avancé, risquent de ne jamais être adoptés. Le dispositif des Familles d'Accueil Définitives de la SPA créé en mai 2014 permet aux chiens et aux chats en échec d'adoption, présents depuis plus de deux ans en refuges et/ou souffrant d'une pathologie médicale lourde ou en fin de vie, de vivre au sein d'un foyer aimant. La SPA reste propriétaire de l'animal et prend en charge les soins vétérinaires et alimentaires liés à la pathologie de l'animal. En 2020, le dispositif s'est étendu aux équidés pour permettre aux pensionnaires du Grand Refuge difficilement adoptables d'être accueillis définitivement au sein d'une famille.

La SPA a recruté en 2021 un auxiliaire de santé vétérinaire à temps plein pour s'occuper du dispositif et assurer le suivi des animaux. Le dispositif va évoluer en 2022 avec un budget alloué en hausse pour permettre à un plus grand nombre d'animaux de bénéficier de cette solution cruciale pour leur bien-être.

1385 animaux placés
depuis la création
du dispositif

Animaux placés en 2021



79
CHATS



94
CHIENS



9
ÉQUIDÉS

Soit 182
animaux,
au total

348 886 €
pris en charge
pour les soins
vétérinaires

109 386 €
pris en
charge pour
l'alimentation



LA SENSIBILISATION DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Les jeunes sont les protecteurs des animaux de demain. C'est pourquoi il est primordial d'éduquer nos enfants au respect et au bien-être animal pour lutter contre les maltraitances, les abandons et faire avancer la cause animale. Dans le cadre de sa stratégie « SPA 2030 » sur le volet « Pour tous », la SPA place la jeunesse parmi ses préoccupations principales.

Ainsi, pour toujours mieux former et éduquer les adultes de demain à la protection animale, la SPA a créé les Clubs Jeunes pour permettre aux enfants de vivre leur passion et découvrir le parcours associatif au sein des refuges. Elle accueille également des volontaires âgés de 16 à 25 ans dans le cadre de leur Service Civique, et intervient dans les écoles, les collèges et les lycées pour sensibiliser les jeunes générations. Toutes ces actions ont pour objectif d'expliquer aux enfants et aux adolescents comment respecter et bien s'occuper d'un animal, et de leur faire prendre conscience que celui-ci est un être sensible.

→ Les interventions pédagogiques

Même si la crise sanitaire a impacté le système scolaire français, 225 interventions pédagogiques ont pu être menées par la SPA en milieu scolaire et périscolaire en 2021. Lors de ces interventions, ce sont plus de 5 135 enfants qui ont été sensibilisés au respect des animaux. 91 interventions avaient pu être réalisées malgré le contexte sanitaire en 2020 et 84 interventions en 2019.

De nouveaux supports pédagogiques ont été élaborés dans le cadre de la convention de partenariat signée avec le Ministère de l'Éducation nationale le 31 août 2021. Validés par la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire), nos supports répondent ainsi aux compétences et objectifs des programmes scolaires des cycles 1, 2, 3 et 4 du Ministère de l'Éducation nationale.

Deux éducateurs-animateurs protection animale salariés ont été recrutés pour continuer le développement de notre mission de sensibilisation de la jeunesse au bien-être animal.

→ Les Clubs Jeunes SPA

Au sein de ses **36 Clubs Jeunes**, la SPA permet à 500 jeunes de 11 à 17 ans de prendre part à la vie du refuge en s'occupant des animaux et en participant à son quotidien, et d'être sensibilisés au bien-être animal par des ateliers pédagogiques et ludiques.

L'organisation des Clubs Jeunes de la SPA a elle aussi été impactée par la crise sanitaire. Ces derniers ont été fermés la moitié de l'année 2021. Néanmoins, grâce à la création d'une plateforme digitale, un lien fort a pu être maintenu avec les jeunes. Ils ont ainsi pu participer aux campagnes de communication nationale (en la relayant sur les réseaux sociaux, en y apportant leurs témoignages et leur vision), participer à des activités d'échanges en visioconférence telles que des quiz, des sessions pédagogiques, des rencontres interassociations, des lectures...

Un challenge de grand nettoyage de la nature a été organisé en novembre 2021 pour les Jeunes SPA, avec pour objectifs de ramasser le plus de déchets possibles aux abords de leur refuge.

CHALLENGE GRAND NETTOYAGE



12 Clubs Jeunes
ont participé

représentant

106
enfants



1 720
litres

76 KG

et

3
fourgons
complets

de verre, plastique, et autres déchets en tout genre qui ont été collectés par nos Petits Protecteurs des Animaux et de la Nature !

En 2021, un travail a été réalisé quant à l'harmonisation des pratiques des Clubs Jeunes au sein de notre réseau. Ainsi, un programme commun a été élaboré afin que tous nos jeunes acquièrent un socle de connaissances sur le bien-être et la protection animale. Une formation des bénévoles encadrants Club Jeunes a également été mise en place.

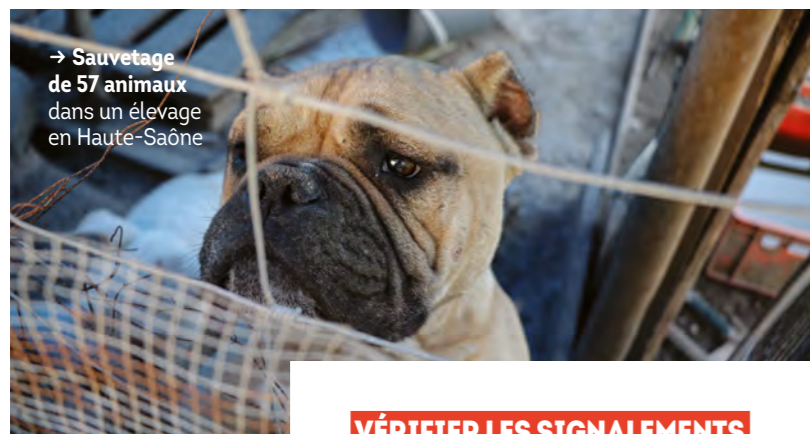
Pour 2022, nous souhaitons développer l'ouverture sur l'extérieur des Clubs Jeunes, avec notamment des rencontres avec des professionnels de la protection animale et avec d'autres associations, et favoriser les rencontres régionales entre les Jeunes SPA. Notre objectif à long terme est d'ouvrir un Club Jeunes dans chacun de nos sites pour permettre aux enfants d'entamer leur parcours associatif en faveur des animaux à nos côtés.

→ Les services civiques

La SPA accueille des volontaires âgés de 16 à 25 ans dans le cadre de leur Service Civique. Leur mission s'intègre dans le cadre de la protection animale. Deux missions leurs sont proposées au sein de notre réseau : une mission « refuge » ayant pour objectif de développer et de renforcer les actions menées par la SPA en participant directement à leur communication auprès du public, et une mission « jeunesse » de promotion de la sensibilisation au bien-être animal auprès des enfants. La SPA, dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Service Civique, a développé cette mission et a accueilli en 2021, au sein de ses sites, 10 volontaires.

La lutte contre la maltraitance

Une nouvelle structuration interne a été mise en place en mai 2021 pour lutter encore plus efficacement contre toute forme de maltraitance et le trafic animal, et accompagner de la meilleure manière possible l'écriture des décrets d'application de la nouvelle loi contre la maltraitance animale. Ainsi, un Pôle Investigations pilotant les enquêtes de maltraitance sur le terrain et un Pôle Juridique Protection Animale supervisant le suivi judiciaire et législatif, sont désormais en place.



VÉRIFIER LES SIGNALEMENTS DE MALTRAITANCE

La SPA mène des enquêtes sur le territoire national afin de vérifier le bien-fondé des signalements de maltraitance et de commerce illégal reçus chaque jour. La mise en ligne du nouveau site internet fin 2021 a permis de fluidifier la réception et le traitement des signalements de maltraitance reçus via des formulaires en ligne.

Si le signalement est avéré, elle rassemble les éléments de preuve pour en informer les autorités administratives ou judiciaires. Pour réaliser ces missions, notre association s'appuie sur son pôle Investigations composé de services opérationnels : un centre de traitement des signalements, une cellule de

prévention et de lutte contre la maltraitance et une Cellule Anti-Trafic (CAT).

713 bénévoles pour les enquêtes de maltraitance : un maillage territorial important

36 référents départementaux délégués-enquêteurs bénévoles animent un réseau de 677 délégués-enquêteurs, qui sont au cœur de la lutte contre la maltraitance grâce à leurs enquêtes de terrain.

Des Responsables Régionaux Délégués-Enquêteurs salariés ont été recrutés pour régionaliser les enquêtes sur le terrain et faciliter le recrutement de délégués-enquêteurs référents pour couvrir de nouveaux départements sur lesquels la SPA ne dispose pas de sites. 39 sessions de formation ont été réalisées en 2021 en distanciel pour les nouveaux bénévoles délégués-enquêteurs.

LUTTER CONTRE LE TRAFIC D'ANIMAUX

La Cellule Anti-Trafic (CAT) de la SPA a été créée le 1er janvier 1993. Basée à Vichy (03), elle est animée par une équipe d'inspecteurs

La Cellule Anti-Trafic en action sur 2021

 **1 028**
ENQUÊTES MENÉES

 **1 205**
ANIMAUX PRIS
EN CHARGE

 **31** PLAINTES
DÉPOSÉES

 **5**

CONSTITUTIONS DE
PARTIE CIVILE

 **136**
SIGNALEMENTS
TRANSMIS
AUX DDPP

 **44**

RAPPELS À LA
RÈGLEMENTATION
ENVOYÉS

 **13**
CONDAMNATIONS
OBTENUES

salariés. Sa mission est de mener des enquêtes pour mettre à jour les différents trafics de chiens, de chats, de NAC et d'autres espèces animales, repérés dans l'hexagone. Les importations illégales depuis l'Europe de l'Est, grande pourvoyeuse d'animaux de compagnie, sont aussi sous la surveillance de la CAT.

Ainsi, animaleries, éleveurs et importateurs deviennent la cible de cette unité dès qu'ils enfreignent la législation. La cellule travaille en étroite collaboration avec les autorités publiques (gendarmes, policiers, douaniers, services vétérinaires de la DDPP - Direction Départementale de Protection des Populations - etc.) grâce à une forte légitimité acquise au fil des ans.

LA COLLABORATION AVEC LES FORCES DE L'ORDRE POUR LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ANIMALE

La SPA et les forces de l'ordre collaborent depuis plusieurs décennies sur de nombreux sujets, notamment le sauvetage par le biais de perquisitions, de saisies, de retrait d'animaux en situation de maltraitance... Depuis 2021, l'association est le partenaire officiel des structures de formation de la gendarmerie nationale, de la police nationale et des polices municipales.

Elle participe à la conception de modules de formation initiale et continue sur la thématique de la protection animale à l'attention des militaires de la gendarmerie, des élèves gardiens de la Paix et des policiers municipaux,

afin de les aider à identifier les commerces illégaux, trafic d'animaux, les diverses formes que peut prendre la maltraitance et les différents modes opératoires utilisés par les trafiquants. Cette action est primordiale pour venir en aide à des animaux en situation d'urgence et de détresse, et ainsi contribuer concrètement au bien-être animal en France.

Une équipe du Pôle Investigations de la SPA a participé à des groupes de travail proposés par la gendarmerie, la police et les élus de municipalités. Cette équipe a été formée à la prise de parole en public et à la conception d'une action de formation par la sous-direction de la formation de la police nationale.

Dans le cadre de ce partenariat, la gendarmerie nationale va diffuser sur sa plateforme de « e-formation » à compter d'avril 2022 un module « protection animale » élaboré par la SPA.

 **14 736**
ENQUÊTES
menées sur
toute la France
(+ 10% par
rapport à 2020)

Au niveau de la police nationale, un contenu pédagogique sur la protection animale conçu par l'association sera introduit dans toutes les scolarités d'élèves gardiens de la paix à l'École Nationale de Gardien de La Paix (ENP) à compter de mai 2022. Une présentation de la SPA et de la Cellule Anti-Trafic, présentant notamment des infractions visées dans les procédures sur la maltraitance animale et des dossiers emblématiques, se tiendra devant les promotions des élèves officiers de la police nationale de l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP).

De plus au niveau de la police municipale, un travail de fond a été réalisé en 2021 pour créer des contacts auprès de différentes municipalités. Ainsi les élus des mairies de Montpellier, Metz, Nice et Lyon ont été approchés par le Pôle Investigations.

À partir d'un cahier des charges défini au cours de nombreux entretiens, un module de 6 heures a été conçu par la SPA. Il sera animé par 3 membres de l'équipe les 30, 31 mars et 1^{er} avril 2022.

POUR SUIVRE LES COUPABLES EN JUSTICE

À l'issue des enquêtes auprès de particuliers ou de professionnels, et si l'infraction est manifeste, la SPA dépose plainte afin que les auteurs des faits présumés de mauvais traitements, de sévices graves ou de trafics soient traduits devant les tribunaux et condamnés.

Dans le cadre de ces procédures, des retraits d'animaux chez les auteurs sont organisés en concertation avec les autorités administratives et judiciaires. Les animaux sont ensuite pris en charge par nos refuges au sein desquels ils sont soignés et choyés. Si les animaux ne nous ont pas été cédés à l'amiable par le propriétaire lors de la prise en charge, nous devons attendre la fin de la procédure judiciaire pour pouvoir les proposer à l'adoption.

 343

PLAINTES ET CONSTITUTIONS
DE PARTIE CIVILE DÉPOSÉES

 349

AUDIENCES TENUES




151 737,83 €
DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS
recourés auprès
des personnes
condamnées pour
maltraitance

 144

INTERVENTIONS
pour la réquisition
d'animaux en souffrance

 1 777

ANIMAUX CONFISÉS À LA SPA
dans le cadre
de réquisitions opérées
par l'administration ou
la justice

( 769 animaux
en 2020)

L'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE SUR LA THÉMATIQUE DE LA PROTECTION ANIMALE

Par son expérience de plus de 175 ans dans la protection animale, la SPA est experte de la réglementation applicable aux problématiques animalières, à la défense et à la promotion du bien-être animal. Ainsi, nous apportons quotidiennement des réponses et conseils juridiques aux personnes qui nous sollicitent. En 2021, 2 776 demandes de conseils juridiques en matière de protection animale adressées par les particuliers, les autorités ou les refuges ont été traitées par le Pôle Juridique Protection Animale.

OPÉRATIONS EMBLÉMATIQUES DE L'ANNÉE 2021

En 2019, la Cellule Anti-Trafic (CAT) de la SPA commençait à surveiller un élevage douteux, après avoir reçu plusieurs plaintes de particuliers, dont les animaux décédaient peu après l'achat. Après investigation, la CAT a signalé cet élevage auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Haute-Saône qui est intervenue sur place. Après avoir constaté plusieurs manquements à la législation, l'élevage a été mis en demeure. Malheureusement, la mise en demeure est restée lettre morte et l'état des animaux a continué à se dégrader. La DDCSPP a alors demandé à la SPA d'intervenir le 26 mars 2021 pour sauver près de 110 animaux qui vivaient dans des conditions déplorables. Soumis à ces terribles conditions de vie, peu d'animaux étaient en bonne santé, et ils vivaient entassés par dizaine dans des pièces exigües. Ils ont été pris en charge par nos refuges au sein desquels ils ont été soignés et choyés.



Voir la vidéo



Voir la vidéo

Par son expérience de plus de 175 ans dans la protection animale, la SPA est experte de la réglementation applicable aux problématiques animalières, à la défense et à la promotion du bien-être animal.



Sollicitée par le parquet et aux côtés de la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) et des gendarmes, la SPA est intervenue le 10 août 2021 pour procéder au retrait de plus de 50 animaux issus d'élevage. Cette saisie met encore une fois en lumière les dérives des animaux à la mode et met en exergue l'envers du décor. La SPA n'a trouvé sur place que des animaux de races prisées : Main Coon, Kangal... Les animaux souffraient de nombreuses maladies liées à leurs conditions de vie. L'intervention a permis de sauver 27 chiens (16 chiots et 11 adultes) et 30 chats (9 chatons et 21 adultes).

Nos sites

La SPA gère le plus vaste réseau de sites en matière de protection animale en France avec 55 refuges, 7 Maisons SPA et 12 dispensaires. L'entretien et le développement territorial de ce réseau sont essentiels à la mission de protection animale de la SPA.

La SPA a décidé d'adopter en 2021 une stratégie immobilière pour les dix prochaines années, votée au Conseil d'Administration du 15 décembre 2021. Elle tourne autour de trois catégories d'opérations : la maintenance, les opérations intermédiaires et les grandes opérations d'investissement. Dans ces dernières opérations, 15 sites ont été identifiés et inscrits dans un plan d'investissement immobilier, individuellement validés par le Conseil d'Administration. Pour concrétiser ce plan d'investissement, la SPA doit le financer. Elle prévoit pour cela de consacrer tous les excédents budgétaires annuels à ces opérations d'investissement, et de rechercher de nouveaux financements.

Cette stratégie immobilière a été définie autour de trois axes principaux : la préservation de nos sites actuels par l'optimisation et la modernisation, la reconstruction, et le développement par l'implantation nationale des refuges-fourrières et des dispensaires.

Concernant la préservation de nos sites, il est important d'entretenir les bâtiments existants pour assurer de bonnes conditions d'accueil, grâce à une maintenance préventive planifiée sur trois ans. L'optimisation et la modernisation de nos sites passent par l'extension, la réhabilitation, et l'aménagement. Afin de permettre un déploiement plus rapide, un concept de containers aménagés provisoires a été sélectionné. Pour certains sites, une reconstruction totale sera nécessaire.

Dans l'optique de sa stratégie « SPA 2030 », l'association souhaiterait intégrer à son réseau chaque année a minima un nouveau refuge existant d'une association ou d'une collectivité, avec à long

terme, après la reconstruction des 15 sites inscrits dans le plan d'investissement, l'objectif de créer un refuge-fourrière par département. L'étude territoriale stratégique menée avec Territoires & Marketing va permettre de préciser cet objectif.

Ces évolutions et les prochaines réalisations de sites se basent sur le concept de nouveau refuge-fourrière qui a été établi en 2020 et sur le concept de nouveau dispensaire en cours d'étude. Les refuges de demain ont été pensés comme des lieux du bien-être animal et de la protection animale. Ils s'inscrivent également dans une démarche soucieuse du respect de l'environnement. Les animaux seront accueillis dans des espaces répondant à leurs besoins spécifiques. Nos équipes bénéficieront d'un cadre de travail agréable et fonctionnel. Le public sera reçu dans un cadre favorisant la rencontre avec l'animal et la découverte de leurs besoins à travers des espaces pédagogiques.

LES OPÉRATIONS DE MAINTENANCE

La maintenance permet un entretien quotidien, curatif et préventif de nos sites actuels, ainsi que des travaux de mise en conformité, d'adaptation ou d'aménagement.

Un Responsable Régional Maintenance est dédié à chacune des régions internes pour plus d'efficacité dans le suivi et la réalisation des travaux sur les sites. Grâce au plan *France Relance* de l'État, nous avons pu financer des travaux de maintenance dans nos

refuges en 2021 à hauteur de 1,5 M€. Des travaux sont programmés en 2022 dans d'autres refuges dans ce cadre. Le niveau de maintenance réalisé en 2021 est inédit, avec un montant de 3,3 M€ engagé (multiplié par quatre par rapport à 2020).

LES TRAVAUX TERMINÉS DANS LES REFUGES

EN 2021 DANS LE CADRE DU PLAN FRANCE RELANCE



réfection des caniveaux des eaux usées

À SAINT-PARRES-AUX-TERTRES (10)



Réfection des clôtures des parcs de détente pour les chiens

À MILLAU (12)



Séparation des boxes dans les chenils et remplacement de la chaudière

À ORGEVAL (78)

Installation d'une VMC dans la chatterie

À CABOURG (14)

Remplacement des chaudières

À ARRY (57)



Réhabilitation du parking

À VAUX-LE-PÉNIL (77)

Installation de brumisation dans les chenils

À HERMERAY (78)

Remplacement du portail et du portillon d'accès au chenil, et remplacement de la porte d'entrée

À POULAINVILLE (80)

CRÉATION D'UN PARKING DE

15

PLACES

pour faciliter l'accueil du public



À CHAMARANDE (91)

Réfection des parcs de détente pour les chiens et sécurisation de leurs boxes

À LE GARRIC (81)



Création d'un parc de détente pour les chiens



À VITRÉ (35)

D'autres travaux de maintenance ont été réalisés en dehors du plan de relance en 2021, grâce à un budget qui a été fortement augmenté, dont les plus significatifs sont :

- Réfection des parcs de détente pour les chiens et des accès à Orgeval (78).
- Réfection des couvertures des chalets et du bâtiment principal à Gennevilliers (92).
- Création d'une buanderie à Pervenchères (61).
- Mise en place de deux modulaires accueil à Marennes (69).
- Campagne de nettoyage du terrain (Obligation Légale de Débroussaillage - OLD) à Mougins (06).
- Remplacement des ouvertures de toits à Vaux-le-Pénil (77).
- Aménagement de la salle de consultation à Grenoble (38).
- Installation d'abris dans les parcs de détente à Étalondes (76).

- Création de deux portails d'accès à Tollevast (50).
- Entretien/remplacement de chalets à Golfech (82).
- Création de box sécurisés dans plusieurs refuges.



→ Parcs de détente d'Orgeval

LES OPÉRATIONS INTERMÉDIAIRES

Les opérations intermédiaires sont des opérations structurantes, d'un montant compris entre 150 k€ et 1 M€. A minima, une opération intermédiaire par an est programmée par région.

→ Début des travaux en 2022



► Grand Refuge de Pervenchères (61)

Construction d'un nouveau barns et mise en sécurité incendie des barns existants (avant-projet réalisé en 2021).

► Refuge Le Garric (81)

Terrassement de la butte et accès aux parcs.

► Refuge de Maubert-Fontaine (08)

Création d'un refuge temporaire avec une solution innovante sous forme de containers, en remplacement du refuge de Cliron (avant-projet réalisé en 2021).

→ Études de conception prévues en 2022 pour des travaux majeurs en 2023

► Refuge de Bouguenais (44)

Adaptation du site suite à l'intégration.

► Refuge de Cluses (74)

Extension du refuge avec un espace prévu pour la consultation vétérinaire, l'isolement, le stockage et le Club Jeunes.

► Refuge de Guadeloupe (97)

Mise en conformité et extension du refuge.

► Refuge de Cabourg (14)

Reprise de la véranda.

► Refuge de Forbach (57)

Projet de parcs de détente et/ou vie sur le modèle du concept de nouveau refuge.

► Refuge de Sarreguemines (57)

Projet de réhabilitation et d'extension du bâtiment administratif et des chatteries.

LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Des opérations majeures d'investissements sont en cours ou en études sur 15 sites, qui ont été inscrits dans le programme du plan d'investissement défini en 2021. Parmi eux, trois refuges voient leurs travaux démarrer en 2022 : le déménagement du refuge de Cliron vers Maubert-Fontaine dans une réalisation non définitive, la finalisation des études pour le chantier du refuge de Mougins dont les travaux sont prévus en 2023, et le nouveau refuge-fourrière de Gennevilliers, en cours de travaux.



→ Le dispensaire de Lyon sera aménagé au RDC de l'immeuble

→ Poursuite des travaux en 2022

► Refuge de Gennevilliers (92)

Construction du nouveau refuge-fourrière de Gennevilliers, sur un autre terrain de la même commune. Les travaux ont débuté fin 2021.

→ Études de conception lancées ou poursuivies en 2022

► Refuge de Gennevilliers (92)

Étude de deux projets sur le nouveau refuge débutée en 2021 :

- La création d'un parcours pédagogique et de la signalétique pour sensibiliser les visiteurs petits et grands au bien-être animal et aux missions de la SPA.

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du nouveau refuge.

► Dispensaire de Lyon (69)

Création en 2024 d'un nouveau dispensaire dans la même ville dans un bâtiment en cours de construction, pour déménager le dispensaire actuel dont les locaux ne sont plus adaptés.

► Refuge d'Aguessac (12)

Construction du refuge-fourrière d'Aguessac, en remplacement du refuge de Millau. Un plan de masse a été réalisé en 2021.

► Refuge de Mougins (06)

Reprise de la construction du refuge (programme réalisé en 2021).

► Refuge de Saint-Laurent-de-Mure (69)

Construction du refuge-fourrière, en remplacement du refuge de Marennes.



→ Scénario possible d'aménagement pour le parcours pédagogique de Gennevilliers

→ Deux terrains acquis en 2021

► Gennevilliers

L'échange de terrain a été acté le 9 juillet 2021.

► Aguessac

Le terrain a été acquis le 29 septembre 2021.

La mise en valeur de nos actions

FAVORISER L'ADOPTION

En 2021, nous avons poursuivi la communication autour de l'adoption responsable dans une tonalité toujours positive à travers les campagnes de la Saint-Valentin des Animaux en février et du Mois de l'Adoption en mai et en octobre. Une communication autour de l'adoption des équidés et des animaux de ferme accueillis au Grand Refuge a été travaillée, pour une diffusion prévue en 2022. Ce sera l'occasion de mettre en avant ces animaux qui méritent eux aussi de trouver un foyer adapté.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC À LA CAUSE ANIMALE

La campagne contre l'abandon a été totalement innovante en 2021, avec la réalisation pour la première fois d'un film d'animation intitulé « Very Cat Trip » mettant en scène les aventures du chat Grisou. La SPA a décidé de réaliser un film d'animation pour toucher tous les publics, aussi bien les adultes que les enfants, les futurs défenseurs du bien-être animal.

Ce film a fait le choix d'une tonalité positive et légèrement décalée. Plutôt que de culpabiliser ceux qui abandonnent leurs animaux, la SPA met en lumière ceux qui ne le font pas. Il montre aussi le traumatisme que représente un abandon pour un animal. Cette campagne inédite avait deux objectifs : sensibiliser le public à l'acte cruel de l'abandon et l'accompagner grâce à de précieux conseils pour prendre soin de son animal et appréhender les vacances avec lui. Les chats ont été stratégiquement mis en avant cette année devant l'augmentation de leur prise en charge en refuges et en fourrières.



Pour la fin d'année, le film « **Donnons-leur autant qu'ils nous apportent** » a été rediffusé pour capitaliser sur cette production intemporelle qui diffuse un message qui restera toujours d'actualité.

Un succès de la campagne sur les réseaux sociaux

 **54** POSTS PUBLIÉS
(Facebook, Instagram,
Twitter, LinkedIn)

 **4,29 M**
IMPRESSIONS
(nombre de vues)

 **217 000**
INTERACTIONS AU TOTAL

Voir
le film



METTRE EN VALEUR LE TRAVAIL QUOTIDIEN DES ÉQUIPES SUR LE TERRAIN

La saison 4 d'« Animaux à adopter » a été tournée en 2021 dans les refuges de Plaisir, Morée et Saint-Pierre-du-Mont. Les 12 épisodes inédits sont diffusés à partir de mars 2022.

Une émission mettant en valeur la relation Homme-Animal à travers de belles histoires et des actions de la SPA a été diffusée le 29 décembre 2021 sur France 3 en Prime-Time.

FOCUS SUR LE DIGITAL

→ Un nouveau site internet

Le site internet de la SPA a fait peau neuve mi-novembre 2021. Ce projet ambitieux a été pensé autour de plusieurs axes forts centrés sur l'adoption responsable : proposer aux personnes d'entamer leur démarche d'adoption sur le site internet en transmettant leur profil adoptant au refuge, sensibiliser par des messages forts sur ce qu'implique l'adoption d'un animal, mieux mettre en avant les animaux en difficultés d'adoption (comme les animaux en SOS adoption, en Familles d'Accueil Définitives, ou qui ont besoin d'un Maître Expérimenté).

Retombées médias en 2021

3 360 RETOMBÉES MÉDIAS
(presse, radio, TV,
internet) dont :



29 %
AU NATIONAL



71 %
AU RÉGIONAL

La lutte contre la maltraitance a également été mise en avant sur ce nouveau site internet, avec la création d'un espace entier dédié à des informations et à de la sensibilisation. Des formulaires de signalements permettent aux personnes de signaler des actes de maltraitance dont ils pourraient être témoins.

D'un point de vue technique, le site est en très grande partie administrable directement en interne pour permettre de le faire évoluer facilement, rapidement et à moindre frais.


VUE D'ENSEMBLE DU DIGITAL

 **27,9 M** DE CONNEXIONS
en 2021 sur le **site internet**
vs 26,7 M en 2020


 **893 718**
VISITEURS UNIQUES
par mois


NOTRE COMMUNAUTÉ AU 31/12/2021

947 000
personnes suivent
les actualités de
la SPA sur ses
réseaux sociaux

 **537 000** abonnés
+7 000 vs 2020

 **21 100** abonnés
+7 100 vs 2020

 **227 580** abonnés
+33 080 vs 2020

 **16 700** abonnés
+4 200 vs 2020

 **71 200** abonnés
+4 200 vs 2020

 **73 000** abonnés

Les leviers pour financer nos actions



Rien ne serait possible sans le soutien et la générosité du public. La SPA a pu compter cette année encore sur une très forte mobilisation en sa faveur. Donateurs, bienfaiteurs, partenaires, chaque contribution est essentielle pour nous permettre d'en faire toujours plus pour les animaux.

UNE GÉNÉROSITÉ SANS FAILLE DE NOS DONATEURS ET PARTENAIRES

CHIFFRES CLÉS DE LA COLLECTE EN 2021

Nouveau
record de collecte
globale :
32,2 M€
(+10 % vs 2020)

Une croissance portée en partie par les donateurs en prélèvement automatique : 86 300 donateurs en PA fin 2021, soit +14,9 % par rapport à 2020, grâce à une offre « Compagnon SPA » qui a séduit le public, en TV comme en digital.

La SPA bénéficie du soutien d'une
grande communauté

20 594 adhérents
(vs 19 100 en 2020)
289 500
donateurs actifs
(vs 260 000 en 2020)
dont

83 800 nouveaux
donateurs

+ DE 500 000
sympathisants
qui se mobilisent,
notamment sur
notre site internet



À noter que la part de la collecte digitale est en forte croissance depuis cinq ans, pour atteindre 26 % en 2021.

GÉNÉROSITÉ ANNUELLE MOYENNE



57,34 €

pour les donateurs qui nous
soutiennent **ponctuellement**



167,64 €

pour les donateurs qui nous
soutiennent régulièrement
en **prélèvement
automatique**



LES PARTENARIATS

Chaque année, des entreprises partenaires se mobilisent aux côtés de la SPA. En plus des financements qu'elles nous apportent, elles nous permettent de toucher de nouveaux publics et de porter plus loin nos messages et nos valeurs. Parmi elles, nous tenons à remercier tout particulièrement : Le Petit Vapoteur, Essity, Balenciaga, APRR, Impex, Feu Vert, Purina, Cabaïa, Françoise Saget, BilletWeb, Lansay, Bamboo Editions, Les Livres du Dragon d'Or, Bimédia, la Société Générale, Lilo, Arguydal, Airbnb, le Rotary Club d'Hagondange...

Pour sensibiliser les plus jeunes de façon innovante et ludique, la SPA s'est associée aux Livres du Dragon d'Or pour publier une série de romans pour les jeunes lecteurs « Les Aventures en Refuge » ainsi qu'avec l'éditeur de jeux de société Lansay pour commercialiser un jeu de plateau familial « Adoptez-les tous ! ». Vous pouvez les retrouver dans la boutique solidaire de la SPA, accessible sur notre site internet, ou bien dans un magasin près de chez vous.



LE SOUTIEN DE NOS TESTATEURS

Les libéralités (legs, assurances-vie et donations) représentent une ressource indispensable pour que la SPA puisse mener ses missions en faveur des animaux.

Montant des libéralités

en 2021 : **33 544 829 €**
(+7,2 M€ vs 2020).



La transparence et l'éthique

Impulsée par sa gouvernance, la SPA s'inscrit dans une démarche éthique de « pratiques loyales », au travers du déploiement d'un dispositif global de prévention et de détection des atteintes à la probité. L'année 2021 a notamment été marquée par :

► **La refonte de la cartographie des risques, intégrant les risques d'atteinte à la probité**

La cartographie des risques se définit comme la démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques inhérents aux activités de l'association. L'objectif est d'analyser les causes et les impacts potentiels des risques identifiés et de les mettre en perspective avec les moyens de maîtrise existants au sein de l'association afin de définir des axes d'amélioration.

► **La rédaction d'une charte de l'Audit interne**

La charte définit les missions, les pouvoirs et le rôle de la fonction Audit interne de l'association. Elle fixe les règles et précise les responsabilités, les droits et les devoirs des auditeurs, des audités et du management.

► **Le déploiement de l'Audit interne du siège**

La mission de l'Audit interne est de vérifier l'efficacité des règles et des contrôles en vigueur à la SPA et ainsi veiller à la correcte maîtrise des risques. L'Audit interne fournit, en toute indépendance et à tous les niveaux de responsabilité, des analyses et des recommandations. L'objectif est de maîtriser les risques de l'association en sécurisant les processus.

► **Les contrôles internes de sites**

Les contrôles s'inscrivent dans une démarche de conformité. Ils consistent à s'assurer du respect des réglementations externes et des procédures internes. Les objectifs de ces contrôles sont de fiabiliser, d'optimiser et d'harmoniser les pratiques des sites.

► **Le pilotage du « Comité de la gestion des risques et de la qualité »**

Ce comité participe au déploiement du dispositif de prévention et de maîtrise des risques de la SPA. Il permet de faire état des audits et contrôles réalisés et de rendre compte du suivi des recommandations / plans d'actions.

Les instances dirigeantes de la SPA se sont engagées dans une démarche de conformité et de maîtrise des risques. Ils entendent poursuivre les actions en 2022, par la structuration des fonctions Audit et Contrôle interne, au siège et sur les sites.

2021 aura été l'année au cours de laquelle la structuration de notre contrôle interne aura pris sa véritable vitesse de croisière. En termes de prévention, cela a été l'actualisation de la cartographie des risques et la formation du personnel et des bénévoles. En termes de contrôle, il s'est agi de l'Audit interne des services du siège. Enfin, en matière de cadre d'actions, la rédaction de la charte du service de l'Audit, définissant ses pouvoirs et ses méthodes.

C'est un dispositif lourd et technique qui, au-delà de nos obligations légales, nous permet de prétendre à une absolue transparence, gage indispensable de la confiance de nos partenaires. Il est donc essentiel.

Jacques-Charles Fombonne
Président bénévole de la SPA

Nos moyens humains

C'est en s'appuyant sur le réseau solidaire de ses bénévoles et sur ses salariés que la SPA peut œuvrer quotidiennement pour le bien-être des animaux.

NOS SALARIÉS

EFFECTIFS

713

salariés
au 31/12/2021
(710 EN 2020)

répartis comme suit :

154 hommes 559 femmes

59 CDD 654 CDI

212 cadres 501 employés

RECRUTEMENTS EN 2021

92



embauches
en CDI
en 2021

29 cadres 63 employés

6 créations de poste au siège **et** **11** sur le terrain en 2021

La SPA a accueilli 105 Travaux d'Intérêt Général (TIG) sur 29 sites en 2021, dans le cadre de la convention de partenariat nationale avec le Ministère de la justice signée en 2019.

→ La formation du personnel

La politique de formation a évolué avec la mise en place d'un plan pluriannuel et la création de cycles de formation par métiers, dont le premier est dédié à la fonction d'agent animalier.

Le budget dédié a été augmenté à 500 k€ (environ +67 % vs 2020) pour permettre aux salariés de suivre ces parcours de formation.



1 211

salariés formés en 2021
($\sqrt{9}$ 319 en 2020
dans le contexte sanitaire)

12 357 
**heures de
formations
réalisées :**

FORMATION	TOTAL
ACACED	60
ACACED recyclage	22
Transport d'Animaux Vivants	69
Premiers secours canins félins	64
Formation accompagnement du chien (Animalin)	40
Formation chiens difficiles	8
Formation accompagnement du chat (Cattitude)	30
Formation NACs	18
Formation équidés	14
Formation ASV	126
Formation vétérinaire	175
Formations Accueil	23
Gestion de publics difficiles	61
Sauveteur Secouriste du Travail	62
Mac SST	3
Gestes et postures	29
Formation incendie	67
Habilitation électrique	67
Formations techniques bâtiments	5
Formation Management	64
Formation conduite de projets	32
Formations spécifiques métiers	172
TOTAL	1 211

→ Gestion de la crise sanitaire

La crise sanitaire a de nouveau impacté l'organisation du travail de la SPA en 2021. Dans ce cadre, huit plans d'action ont été mis en place pour assurer la poursuite de l'activité et la protection des salariés. 147 salariés ont été touchés par le Covid en 2021, que ce soit en tant que cas contact ou cas symptomatique.



→ Des avancées pour les salariés en 2021

► Mise en place depuis janvier 2021 d'un logiciel de Système d'information de gestion des ressources humaines, Nibelis, pour permettre la dématérialisation des bulletins de paie, et la mise à disposition pour chaque salarié d'un portail dédié pour gérer ses congés, ses données personnelles et son équipe pour les managers. Les entretiens annuels ainsi que le recueil des souhaits de formation de l'ensemble des collaborateurs ont été réalisés sur cet outil.

► Mise en place de l'accord télétravail au 1^{er} janvier 2021 puis révisé pour une nouvelle version au 1^{er} janvier 2022.

► Amélioration des conditions de travail des salariés :
— Suite à un appel d'offres, la mutuelle Prévoyance a été changée au 1^{er} janvier 2022 pour l'amélioration de la couverture.

— Des achats de bouchons d'oreilles suite à un appel d'offres ont été effectués afin d'équiper les salariés sur le terrain.

— Une étude sur les aides au mode de garde (berceaux) a été menée.

— Une étude sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) au siège a été menée.

— Dans le cadre du changement du fournisseur de litière, des sacs plus légers ont été sélectionnés pour améliorer le confort des salariés.

► Politique de rémunération :

— Augmentation de la rétribution animale pour le statut employé au 1^{er} janvier 2021.

— Augmentation générale des salaires au 1^{er} janvier 2022.

► Actualisation des dispositifs d'Intégration, de Vis mon poste et d'Immersion.

→ Projets et perspectives 2022 (certains amorcés en 2021)

Des projets, dont certains ont déjà été amorcés sur 2021, sont étudiés concernant l'organisation du travail, les contraintes, les équipements de protection individuels (EPI), les médailles du travail, la rémunération et les modes de garde.

NOS BÉNÉVOLES

La SPA peut mener son action en faveur des animaux abandonnés et maltraités grâce à ses bénévoles dévoués et engagés, qui œuvrent pour rendre meilleur le quotidien de nos pensionnaires et faciliter leur adoption.

Nos 4 145 bénévoles s'engagent dans diverses missions pour soutenir les équipes salariées dans le fonctionnement des sites, la lutte contre la maltraitance et la sensibilisation du public. Leur total d'heures a été estimé à 415 906 heures (contre 381 150 heures réalisées par 4 096 bénévoles en 2020).

2021 a été l'année d'une réflexion plus spécifiquement liée à l'organisation du bénévolat sur les missions contribuant au bien-être des animaux hors site SPA.

Au regard des besoins identifiés, et avec une volonté de clarifier le contenu des missions proposées, il a été décidé de limiter la mission de bénévole délégué-enquêteur aux seules enquêtes de maltraitance.

En parallèle, deux nouvelles missions de bénévolat ont été définies :

— Visiteur pré-adoption équadés et animaux de ferme : cette mission consiste à se déplacer sur le terrain pour aller à la rencontre des candidats à l'adoption d'équidé(s) ou animaux de la ferme pour s'assurer des futures conditions d'accueil des animaux.

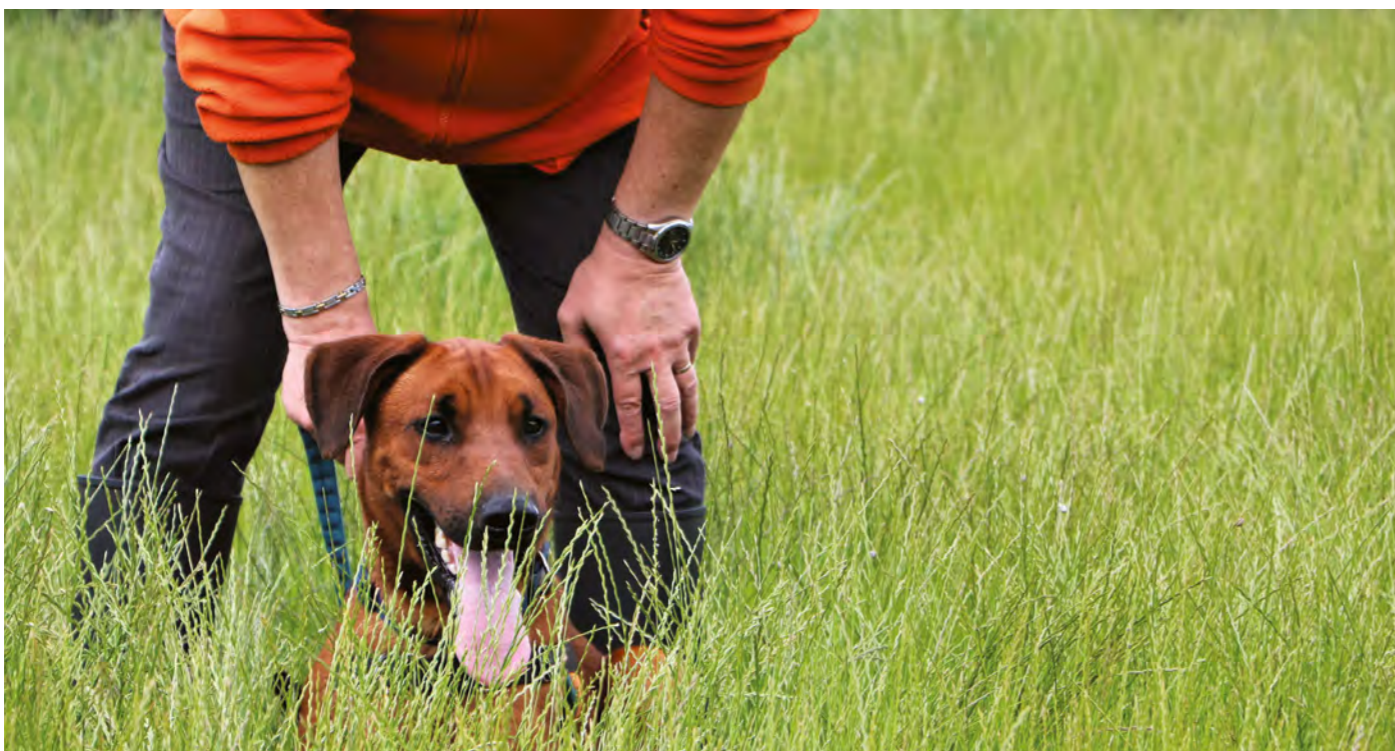
— Visiteur post-adoption : cette mission vise à sensibiliser par une information claire, précise et personnalisée l'adoptant sur ses responsabilités envers l'animal qu'il a adopté à la SPA et à s'assurer, sur le terrain, des bonnes conditions de vie de l'animal dans son nouveau foyer.

Par ailleurs, en 2021, afin de renforcer notre capacité de sensibilisation des jeunes dans les établissements scolaires et centres socio-culturels, nous avons mis en place une diversification du mode de recrutement de bénévoles (via les plateformes Jeveuxaider.gouv.fr, Tous Bénévoles, Bénévolt...) et déployé un parcours de formation pour la mission de bénévolat animateur pédagogique jeunesse. 56 bénévoles animateurs pédagogiques jeunesse en région et 27 à Paris ont suivi cette formation.



Rapport d'orientation

Toujours dans le cadre de la stratégie de la SPA 2030, l'année 2022 va voir des actions de fond se concrétiser sur plusieurs chantiers essentiels pour l'avenir de notre association.





LE DÉVELOPPEMENT DU RAYONNEMENT TERRITORIAL

La SPA va s'implanter dans de nouveaux territoires et développer son activité. Elle reprendra en 2022 le refuge de Bouguenais (44), situé à côté de la métropole de Nantes. Elle étudie l'installation d'un dispensaire en Guyane. Elle projette de développer son action à Ajaccio (20) en Corse, en faisant évoluer l'actuelle Maison SPA en refuge pour les chats.

Dans la continuité, le nouveau concept de dispensaire et de Maison SPA alliant soins et sensibilisation sera finalisé en 2022 pour faire évoluer ces structures essentielles à la protection animale.

Être partout, cela signifie aider de nouvelles associations, mais également se positionner, comme référence, en coordonnant leurs besoins. À ce titre, le budget attribué aux aides aux associations est à nouveau revu à la hausse en 2022. Nous avons également pour ambition de sauver davantage d'animaux d'Outre-mer en collaborant avec de nouvelles associations partenaires.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL AU CŒUR DES ACTIONS

Le travail de fond débuté en 2021 concernant les chiens difficiles et les chiens à besoins particuliers doit être poursuivi pour prendre en charge ces animaux de la meilleure façon possible. Le budget attribué aux refuges pour faire appel à des éducateurs canins externes est reconduit en 2022, et l'ouverture de quatre postes d'éducateurs canins régionaux permettra l'accompagnement de cette activité. Nous souhaitons également mettre l'accent sur la relation Homme-Animal par la médiation animale, auprès de tous les publics, les jeunes et les plus âgés, en valorisant nos animaux de refuge.

Afin d'aider nos animaux en difficulté d'adoption, nous allons faire évoluer le dispositif Familles

d'Accueil Définitives. Il s'agira, en 2022, de permettre à davantage d'animaux de bénéficier de cette solution, avec notamment un budget dédié en hausse de 200 k€ pour la prise en charge de leurs soins vétérinaires et de leur alimentation.

Dans le cadre des élections présidentielles 2022, la SPA se mobilise pour placer le quinquennat à venir sous le signe de la défense animale. Elle milite pour la nomination d'un Défenseur des Droits des Animaux, transmise par le Président Badinter. Autorité indépendante, il fédérerait, contrôlerait et proposerait toutes les actions nécessaires pour garantir le bien-être de tous les animaux. Nous souhaitons notamment des avancées sur les sujets oubliés de la loi votée en 2021, tels que l'interdiction de la corrida et des chasses traditionnelles, et la vente de NAC (Nouveaux Animaux de Compagnie) en animalerie.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE IMMOBILIÈRE

Le nouveau concept de refuge, établi en 2020, va servir de base aux prochaines réalisations programmées dans le cadre du plan d'investissement défini en 2021. Il va également être au cœur de l'action dans la reprise du refuge de Nantes-Bouguenais (44) et éventuellement d'autres sites. Il interroge l'organisation actuelle dans nos sites, sur laquelle nous nous penchons pour l'amélioration de la qualité du travail, et le process depuis la prise en charge de l'animal jusqu'à son adoption.

Le budget consacré à la maintenance de nos sites a été à nouveau revu à la hausse au titre de 2022 pour permettre de maintenir un niveau élevé de travaux de maintenance dans les sites qui en ont besoin, en complément des travaux qui seront réalisés dans le cadre du plan *France Relance* de l'État. Des études concernant des opérations intermédiaires

Le nouveau concept de refuge, établi en 2020, va servir de base aux prochaines réalisations programmées dans le cadre du plan d'investissement défini en 2021.

sont prévues en 2022 pour des travaux débutant en 2023, concernant notamment le refuge de Guadeloupe (97), le refuge de Cluses (74), le refuge de Cabourg (14), le refuge de Forbach (57) et le refuge de Sarreguemines (57).

Concernant les opérations d'investissement, les travaux du nouveau refuge-fourrière de Gennevilliers (92) se poursuivent en 2022 et des études concernant le dispensaire de Lyon (69), le refuge d'Aguessac (12), le refuge de Mougins (06) et le refuge de Saint-Laurent-de-Mure (69) seront lancées ou poursuivies. Ce plan d'investissement, désormais établi, reste encore à financer. Pour cela les excédents budgétaires annuels seront affectés à ce plan, et la recherche de nouveaux financements sera essentielle.



Dans la continuité, après avoir conduit une étude stratégique unique en 2021, la SPA se fixe comme objectif de déterminer une politique d'implantation de refuges à l'échelle du pays, qui soit axée sur les besoins locaux en termes d'adoption et de protection animale.

LA POURSUITE DE LA STRUCTURATION INTERNE

La SPA va continuer sa structuration pour une meilleure organisation du travail, en faveur de son activité de protection animale. À ce titre, la mise en place de la régionalisation va se poursuivre avec le recrutement pour chaque région d'un référent éducateur canin et délégué-enquêteur afin de constituer une équipe au complet qui fluidifiera l'activité sur le terrain.

L'outil de gestion interne de suivi de l'activité des refuges en place depuis maintenant cinq ans va connaître une évolution pour garantir un meilleur suivi et offrir des fonctionnalités imposées par l'évolution des besoins. En parallèle, un logiciel vétérinaire va assurer un meilleur suivi de tous les animaux lors de leur prise en charge. Le contexte sanitaire de ces deux dernières années a entraîné une digitalisation des outils de travail au sein de la SPA, nous poursuivons cette adaptation en 2022.

Ces vastes chantiers ne seront possibles sans le soutien et l'engagement de tous. C'est ensemble que nous pouvons faire avancer la cause animale.

Jacques-Charles Fombonne
Président bénévole de la SPA

Rapport de gestion

COMPTE DE RÉSULTAT

Les comptes de la SPA font apparaître un excédent comptable de 6,6 M€. L'année 2021 a été marquée par une crise sanitaire entraînant une réduction de nos activités sur un mois dont les impacts ont été significatifs sur notre compte de résultat. La réforme comptable ANC-2018 modifie la présentation du compte de résultat sur les produits et les charges.

→ Les principaux éléments du résultat d'exploitation

- Les cotisations perçues s'élèvent à 729 088 €.
- Les dons sont en hausse exceptionnelle de 3,2 M€ soit une progression de 11 % versus 2020.
- Les réalisations des legs terminent à 33,5 M€ soit une hausse de 7,2 M€ versus 2020.
- Les revenus issus des refuges, dispensaires et Maisons SPA sont en hausse de 0,4 M€ versus 2020.
- Les salaires et traitements progressent de 1,3 M€ en raison du maintien des recrutements sur le réseau et le siège.
- Les achats de marchandises et matières augmentent de 0,4 M€, liés à la hausse de prises en charge des animaux, notamment en dépenses de soins et d'alimentation, combinée à la recrudescence des prix des matières premières (carburants, etc.).
- La dotation aux amortissements augmente de 0,8 M€ en raison de l'achèvement des travaux dans les refuges et le plan de maintenance annuel pour 3 M€ sur l'exercice.
- Les autres charges diminuent de 0,3 M€, plusieurs projets ont été reportés en 2022.
- Le report en fonds dédiés est de 3,1 M€.

Le résultat d'exploitation s'élève à 7,5 M€, auquel se soustrait le résultat financier de 0,4 M€.

Le résultat net est excédentaire de 6,6 M€ en hausse de 4,8 M€ versus 2020.

→ Contributions volontaires en nature

- Dons en nature reçus pour une valeur de 111 854 €.
- Prestations en nature reçues pour une valeur de 325 514 €.
- Personnel bénévole valorisé à 8 019 509 € selon les règles votées au Conseil d'Administration en 2020.

BILAN

→ Éléments à signaler à l'actif

► Immobilisations :

Baisse du poste « Constructions » de 4 209 742 € suite à la fin d'amortissements de plusieurs sites. Le poste « Immobilisations en cours » est en progression de 0,8 M€ en raison des nombreux travaux de maintenance engagés sur plusieurs sites et le début des travaux du site de Gennevilliers.

► Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés et créances :

Suite à la réforme comptable 2018-06, à la date d'acceptation, les biens provenant d'un legs sont comptabilisés en fonction de leur nature dans des comptes soit d'immobilisations pour 44 549 547 € soit de créances pour 29 153 589 € (en hausse de 7 599 780 €).

► Trésorerie et valeurs mobilières de placement :

La trésorerie est en nette progression de 13 425 210 € en raison du résultat excédentaire de l'exercice 2021 à 6 593 783 €. Dans le même temps, le Conseil d'Administration a voté en décembre 2021 la stratégie immobilière de l'organisation ainsi que la règle de gestion qui vise à affecter tout ou partie de l'excédent dégagé au financement des travaux des refuges, tout en conservant une réserve de trésorerie au minimum égale à 6 mois de budget de fonctionnement.

→ Éléments à signaler au passif

La réserve pour projet associatif, concernant le plan de reconstruction et de rénovation des refuges, a été actualisée conformément aux décisions prises en Assemblée Générale du 26 juin 2021. Elle s'élève à 26 846 875 € au 31 décembre 2021.

La situation nette des fonds propres s'élève à 91 891 646 €.

Le report à nouveau s'élève à 53 154 128 € au 31 décembre 2021 incluant l'excédent de l'exercice de 6 593 783 €.

Rapport financier

► **Subvention d'investissement** : en 2021, nous avons signé plusieurs conventions respectivement avec la Région Île-de-France, l'État (plan de relance) et le FS21 pour une valeur de 3 568 194 € pour le nouveau refuge de Gennevilliers.

► **Fonds reportés liés aux legs ou donations** : suite à la réforme comptable 2018.06, les sommes portées

sur cette ligne soit 64 339 023 € concernent la partie des legs non encaissés à la clôture de l'exercice.

► **Dettes des legs ou donations** : cette ligne de 8 928 872 € correspond aux passifs des legs à la date d'acceptation. Ce sont des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès (impôts/assurances/charges de copropriété, frais funéraires).

Variation de trésorerie

Le tableau ci-dessous vous présente le résultat et la variation de trésorerie des six derniers exercices.

EN EUROS	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produits	65 730 874	71 639 873	69 169 802	71 669 252	90 376 306	125 798 571
Charges	68 189 652	67 688 874	66 897 027	65 943 988	88 501 168	119 304 692
Résultat	-2 458 779	3 950 999	2 272 775	5 725 265	1 875 139	6 596 783
Variation de trésorerie	11 804 101	-6 447 717	1 799 085	11 216 088	3 480 605	13 425 210
TRÉSORERIE	77 988 417	71 540 700	73 339 785	84 555 873	88 036 478	101 461 688

ENGAGEMENTS REÇUS HORS BILAN

Suite à la réforme comptable 2018.06, les engagements hors bilan ont fait l'objet d'un inventaire et d'une intégration dans le logiciel Mirabel par les équipes de la direction juridique. La direction financière a procédé à la création du poste de comptable Legs en charge de la bonne comptabilisation au bilan de ces engagements.

OBSERVATIONS DU CE/CSE

En application des dispositions de l'Article L.2323-7 et suivants du Code du Travail, le rapport de gestion traitant des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 a été présenté au comité le 30 novembre 2021. La présentation du budget prévisionnel 2022-2026 s'est tenue le 31 janvier 2022.

Les informations n'ont pas amené de commentaire particulier de la part des membres du CE/CSE.

Par ailleurs, l'évolution générale de la situation financière de l'association est mensuellement communiquée au CE/CSE, ainsi qu'annuellement les éléments chiffrés de la situation sociale de l'association à travers le bilan social.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 612-5 DU CODE DE COMMERCE

Lors de l'exercice 2021, les seules conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.612-5 du code de commerce qui ont été conclues, concernent la prise en charge des frais de mission remboursés aux administrateurs ou payés directement par le siège.

CONTRÔLES ET VÉRIFICATIONS

Les comptes annuels sont certifiés par le cabinet Ernst and Young.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2021

L'activité de la SPA est impactée par la pandémie COVID-19 depuis mars 2020. Au 1^{er} trimestre 2022, plusieurs mesures gouvernementales ont été mises en œuvre visant à lutter contre la 5^e vague de l'épidémie.

Dès le 3 janvier, le recours au télétravail est rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de trois jours minima par semaine et quatre jours quand cela est possible.

Le 14 février 2022 publication au journal officiel de l'arrêté approuvant les modifications apportées aux statuts de la SPA.

Le 24 février 2022 débute la guerre en Ukraine.

Compte de résultat

Au 31 décembre 2021 (en euros)

PRODUITS D'EXPLOITATION	2021	2020	Variation 2021/2020	
			VALEUR	%
Cotisations	729 088	652 650	76 438	11,71 %
Ressources générales :				
Vente de biens	614 848	406 207	208 642	51,36 %
dont ventes de dons en nature	0	0	0	0 %
Ressources (refuges, dispensaires, maisons SPA)	9 654 588	9 154 633	499 955	5,46 %
dont parrainages	928 748	770 334	158 414	20,46 %
Produits de tiers financeurs :				
Concours public et subventions d'exploitation	333 333	226 796	106 537	46,97 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0	0	0 %
Ressources liées à la générosité du public :				
Dons	30 779 285	27 515 607	3 263 679	11,86 %
Mécénats	185 626	446 276	-260 650	-58,41 %
Legs, donations et assurances-vie	33 433 912	26 218 100	7 215 812	27,52 %
Contributions financières	0	0	0	0 %
Reprise sur provisions et amortissements et transferts de charges	1 040 606	1 527 375	-486 769	-31,87 %
Utilisations des fonds dédiés	4 346 542	4 310 673	35 869	0,83 %
Autres produits	1 154 341	1 194 065	-39 724	-3,33 %
TOTAL I	82 272 171	71 652 382	10 619 789	14,82 %

CHARGES D'EXPLOITATION	2021	2020	Variation 2021/2020	
			VALEUR	%
Achats de marchandises et matières	4 807 673	4 396 159	411 514	9,36 %
Variation de stocks	-3 255	-275 622	272 367	-98,82 %
Autres achats et charges externes	23 803 358	22 626 805	1 176 553	5,20 %
Aides financières	235 294	289 404	-54 110	-18,70 %
Impôts, taxes et versements assimilés	2 774 791	2 680 556	94 235	3,52 %
Salaires et traitements	20 350 131	18 969 954	1 380 178	7,28 %
Charges sociales	7 789 318	6 632 788	1 156 530	17,44 %
Dotations aux amortissements et dépréciations	5 879 886	5 068 598	811 288	16,01 %
Dotations aux provisions	28 790	1 001 872	-973 082	-97,13 %
Reports en fonds dédiés	8 356 145	5 200 584	3 155 561	60,68 %
Autres charges	718 439	1 006 914	-288 475	-28,65 %
TOTAL II	74 740 570	67 598 013	7 142 557	10,57 %
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 531 601	4 054 369	3 477 232	85,77 %

PRODUITS FINANCIERS	2021	2020	Variation 2021/2020	
			VALEUR	%
De participation	0	0	0	0 %
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	332 810	267 998	64 812	24,18 %
Autres intérêts et produits assimilés	68 339	10 362	57 977	559,51 %
Reprise sur provisions et amortissements et transferts de charges	0	0	0	0 %
Différences positives de change	0	0	0	0 %
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0 %
TOTAL III	401 149	278 360	122 790	44,11 %
CHARGES FINANCIÈRES	2021	2020	VALEUR	%
Dotations amortissements et provisions	0	0	0	0 %
Intérêts et charges assimilées	111 680	134 856	-23 176	-17,19 %
Différences négatives de change	0	0	0	0 %
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	0	0 %
TOTAL IV	111 680	134 856	-23 176	-17,19 %
2- RÉSULTAT FINANCIER	289 470	143 504	145 966	101,72 %
3- RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	7 821 070	4 197 873	3 623 198	86,31 %

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2021	2020	VALEUR	%
Sur opérations de gestion	1 041 293	235 360	805 933	342,43 %
Sur opérations en capital	128 817	12 610	116 207	921,53 %
Reprise sur provisions	0	0	0	0 %
TOTAL V	1 170 110	247 970	922 140	371,88 %

CHARGES EXCEPTIONNELLES	2021	2020	VALEUR	%
Sur opérations de gestion	1 844 568	2 182 379	-337 811	-15,48 %
Sur opérations en capital	0	44 525	-44 525	-100,00 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	0	0	0	0 %
TOTAL VI	1 844 568	2 226 904	-382 336	-17,17 %

4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-674 458	-1 978 934	1 304 476	-65,92 %
---------------------------------	-----------------	-------------------	------------------	-----------------

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (VIII)	552 829	343 800	209 029	60,80 %
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	83 843 430	72 178 712	11 664 719	16,16 %
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	77 249 647	70 303 573	6 946 075	9,88 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	6 593 783	1 875 139	4 718 644	251,64 %
Dons en nature	111 854	169 150	-57 295	-33,87 %
Prestations en nature	325 415	169 595	155 819	91,88 %
Bénévolat	8 019 509	7 150 559	868 950	12,15 %
TOTAL	8 456 778	7 489 304	967 475	12,92 %

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2021	2020	VALEUR	%
Secours en nature	107 958	169 150	-61 192	-36,18 %
Mises à disposition gratuite de biens	0	0	0	0 %
Prestations en nature	329 311	169 595	159 716	94,17 %
Personnel bénévole	8 019 509	7 150 559	868 950	12,15 %
TOTAL	8 456 778	7 489 304	967 475	12,92 %

Bilan actif

Au 31 décembre 2021 (en euros)

ACTIF IMMOBILISÉ	2021 BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2021 NET	31/12/2020 NET	Variation 2021/2020	
					VALEUR	%
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	0 %
Concessions, brevets, licences, logiciels	2 269 780	2 356 881	-87 101	5 062	-92 163	-1820,6 %
Immobilisations corporelles :						
Terrains	2 305 751	-	2 305 751	2 217 428	88 323	4,0 %
Constructions	88 029 190	47 034 573	40 994 617	45 204 359	-4 209 742	-9,3 %
Installations techniques matériel et outillage industriels	1 903 082	1 718 170	184 912	173 441	11 472	6,6 %
Autres	2 626 484	2 304 546	321 938	278 304	43 634	15,7 %
Immobilisations corporelles en cours	5 070 175	1 061 409	4 008 766	3 157 041	851 725	27 %
Avances et acomptes	-	-	-	-	0	0 %
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	45 208 834	659 287	44 549 547	37 126 270	7 423 277	20,0 %
Immobilisations financières :						
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	0	0 %
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	0	0 %
Autres	99 140	-	99 140	46 020	53 120	115,4 %
TOTAL I	147 512 438	55 134 866	92 377 572	88 207 924	4 169 647	4,7 %

ACTIF CIRCULANT	2021 BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	31/12/2021 NET	31/12/2020 NET	VALEUR	%
Stocks et en cours :						
Matières premières et approvisionnements	715 403	-	715 403	751 006	-35 604	-4,7 %
Marchandises	297 120	-	297 120	258 093	39 028	15,1 %
Avances et acomptes versés sur commandes	-9 846	-	-9 846	-	-9 846	0 %
Créances :						
Créances clients, usagers et comptes rattachés	219 657	-	219 657	319 755	-100 098	-31,3 %
Créances reçues par legs ou donations	29 517 716	364 127	29 153 589	21 553 810	7 599 780	35,3 %
Autres créances	11 289 241	5 079 322	6 209 919	2 546 040	3 663 879	143,9 %
Valeurs mobilières de placement	78 061 599	-	78 061 599	72 596 630	5 464 969	7,5 %
Disponibilités	23 400 089	-	23 400 089	15 439 848	7 960 241	51,6 %
Charges constatées d'avance	348 778	-	348 778	233 928	114 850	49,1 %
TOTAL II	143 839 756	5 443 448	138 396 308	113 699 110	24 697 198	21,7 %

Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursements des emprunts (IV)						
Écarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	291 352 194	60 578 314	230 773 880	201 907 034	28 866 845	14,3 %

Bilan passif

Au 31 décembre 2021 (en euros)

FONDS PROPRES	2021	2020	Variation 2021/2020	
			VALEUR	%
Fonds propres associatif sans droit de reprise :				
Fonds propres statutaires	5 296 860	5 296 860	0	0 %
Fonds propres complémentaires	-	-		
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	0	0 %
Réserves :				
Réserves pour projet de l'entité	26 846 875	31 454 015	-4 607 140	-14,6 %
Report à nouveau	53 154 128	46 671 849	2 482 279	13,9 %
Excédent ou déficit de l'exercice	6 593 783	1 875 139	4 718 644	251,6 %
Situation nette	91 891 646	85 297 863		
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement non renouvelable par l'organisme	4 068 319	829 020	3 239 299	390,7 %
TOTAL I	95 959 966	86 126 883	9 833 082	11,4 %
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	2021	2020	VALEUR	%
Fonds reportés liés aux legs ou donations	64 339 023	52 035 772	12 303 251	23,6 %
Fonds dédiés	26 882 112	22 872 510	4 009 603	17,5 %
TOTAL II	91 221 135	74 908 282	16 312 853	21,8 %
PROVISIONS	2021	2020	VALEUR	%
Provisions pour charges	4 473 685	4 205 170	268 515	6,4 %
TOTAL III	4 473 685	4 205 170	268 515	6,4 %
DETTES	2021	2020	VALEUR	%
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 859 865	12 960 110	-1 100 245	-8,5 %
Emprunts et dettes financières diverses	500	500	0	0 %
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 077 077	3 169 122	907 955	28,7 %
Dettes des legs ou donations	8 928 872	6 762 010	2 166 862	32 %
Dettes fiscales et sociales	7 530 547	6 576 694	953 853	14,5 %
Autres dettes	6 709 596	7 137 721	-428 124	-6 %
Produits constatés d'avance	12 637	60 543	-47 906	-79,1 %
TOTAL IV	39 119 094	36 666 699	2 452 394	6,7 %
Écarts de conversion Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	230 773 880	201 907 034	28 866 845	14,3 %

Compte de résultat par origine et destination

(en euros)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS PAR ORIGINE	Exercice 2021		Exercice 2020	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Produits liés à la générosité du public	65 127 912	65 127 912	54 862 633	54 862 633
2. Produits non liés à la générosité du public	11 191 325	-	9 916 586	-
3. Subventions et autres concours publics	2 190 318	-	1 820 283	-
4. Reprises sur provisions et dépréciations	987 334	-	1 268 536	-
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	4 346 542	4 346 542	4 310 673	4 310 673
TOTAL	83 843 430	69 474 454	72 178 712	59 173 306
CHARGES PAR DESTINATION	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Missions sociales	48 297 575	36 564 423	45 422 999	34 547 840
2. Frais de recherche de fonds	8 160 741	6 753 162	8 457 573	7 999 620
3. Frais de fonctionnement	5 973 682	5 729 108	4 808 147	4 382 519
TOTAL		49 046 694		46 929 979
4. Dotations aux provisions et dépréciations	5 908 676	-	6 070 470	-
5. Impôt sur les bénéfices	552 829	-	343 800	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	8 356 145	8 356 145	5 200 584	5 200 584
TOTAL	77 249 647	57 402 838	70 303 573	52 130 563
EXCÉDENT	6 593 783		1 875 139	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS PAR ORIGINE	Exercice 2021		Exercice 2020	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	8 019 509	8 019 509	7 150 559	7 150 559
Prestations en nature	325 415	325 415	169 595	169 595
Dons en nature	111 854	111 854	169 150	169 150
TOTAL	8 456 778	8 456 778	7 489 304	7 489 304
CHARGES PAR DESTINATION	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	8 456 778	8 456 778	7 489 304	7 489 304
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-	-	-
3. Contributions volontaires au fonctionnement	-	-	-	-
TOTAL	8 456 778	8 456 778	7 489 304	7 489 304

Réserve pour projet associatif

(en euros)

Cette réserve correspond au plan triennal validé par l'Assemblée Générale du 14 juin 2014 et révisée lors de l'Assemblée Générale du 14 novembre 2020. Elle a été utilisée en partie pour 2 597 656 € en 2021.

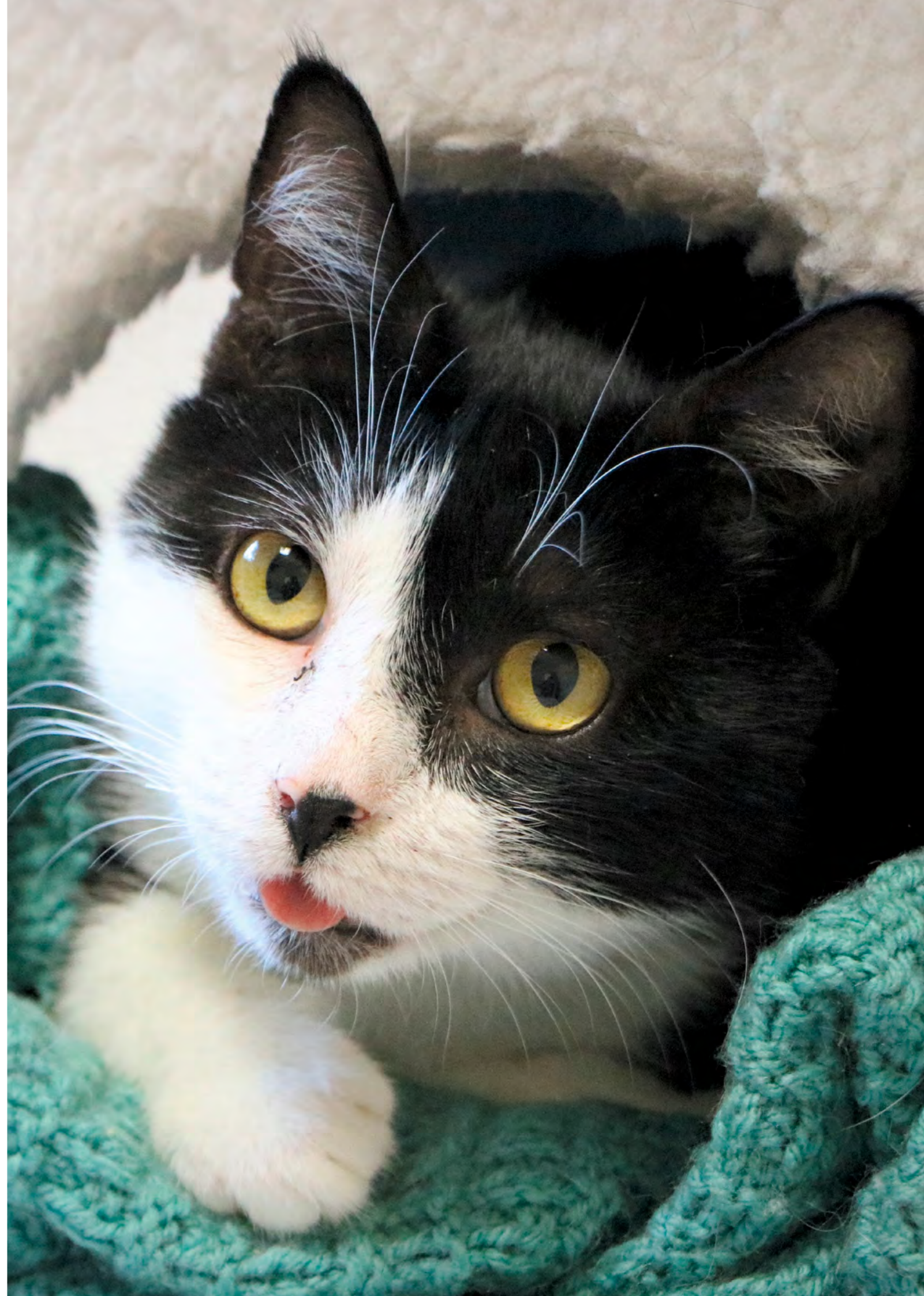
Nous proposons de reprendre ce montant sur les réserves et de le réaffecter en report à nouveau.

Un ajustement de la liste des sites concernés et du montant de certains projets est également proposé selon le tableau détaillé ci-dessous.

Le montant de la réserve ainsi réévaluée se porterait à **24 249 220 €**.

SITE	TOTAL TTC	2021 Réalisation du Plan	2021 Actualisation des montants	SOLDE	COMMENTAIRES
Briançon (05)	1 091 050	0	-	1 091 050	Redimensionnement du projet
Mougins (06)	1 936 926	0	-	1 936 926	Redimensionnement du projet
Cliron (08)	2 091 468	0	-	2 091 468	Redimensionnement du projet
Saint-Parres (10)	2 153 078	0	-	2 153 078	Redimensionnement du projet
Millau/Aguessac (12)	1 152 130	0	-	1 152 130	Redimensionnement du projet
Aix-en-Provence (13)	2 326 178	0	-	2 326 178	Redimensionnement du projet
Quimper (29)	2 597 656	2 597 656	-	0	
Chilleurs-aux-Bois (45)	2 153 078	0	-	2 153 078	Redimensionnement du projet
Saint-Laurent-de-Mure (69)	2 120 409	0	-	2 120 409	Redimensionnement du projet
Orgeval/Évecquemont (78)	1 502 185	0	-	1 502 185	Redimensionnement du projet
La-Roche-sur-Yon (85)	2 143 833	0	-	2 143 833	Redimensionnement du projet
Gennevilliers (92)	5 578 885	0	-	5 578 885	Redimensionnement du projet
TOTAL	26 846 876	2 597 656	0	24 249 220	

► Immobilisations acquises par année (comptes d'immobilisation 211 à 2 135 + 231 pour les terrains uniquement).



Budget 2022

(en euros)

	ANNÉE 2021	BUDGET 2021	BUDGET 2022	% BUDGET 2022 / BUDGET 2021	% BUDGET 2022 / ANNÉE 2021
Recettes Adoptions des refuges et maisons SPA	6 997 286	8 293 470	7 823 758	-6 %	12 %
Recettes des dispensaires	912 937	834 587	884 334	6 %	-3 %
Ressources du réseau	7 910 223	9 128 057	8 708 092	-5 %	10 %
Dons, cotisations et produits liés à la générosité du public	31 095 759	28 612 996	31 734 928	11 %	2 %
VPC et Boutique	1 791 237	1 117 876	2 428 987	117 %	36 %
Ressources légataires testamentaires	33 544 829	33 000 000	35 358 004	7 %	5 %
Ressources liées à la générosité du public	66 431 825	62 730 872	69 521 919	11 %	5 %
Subventions et conventions	2 175 629	1 969 438	2 361 341	20 %	9 %
Autres ressources	1 407 952	431 120	412 126	-4 %	-71 %
Utilisation des fonds dédiés N-1	4 346 542	-	2 287 668	0 %	-47 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	82 272 171	74 259 487	83 291 146	12 %	1 %
Soins vétérinaires	-9 249 889	-9 049 961	-9 458 577	5 %	2 %
Nourriture	-1 205 942	-1 372 242	-1 360 075	-1 %	13 %
Fournitures/accessoires pour animaux	-299 425	-362 464	-573 285	58 %	91 %
Chats libres	-241 181	-356 741	-446 670	25 %	85 %
Pensions animaux	-1 113 499	-927 385	-1 006 005	8 %	-10 %
Aides spécifiques	-271 729	-289 400	-404 850	40 %	49 %
Charges directes	-12 399 750	-12 358 193	-13 249 462	7 %	7 %
Loyers et charges	-786 361	-595 619	-981 270	65 %	25 %
Eau et énergies	-1 128 086	-1 275 537	-1 348 475	6 %	20 %
Prestations d'hygiène et de sécurité	-879 814	-792 201	-955 879	21 %	9 %
Locaux : fournitures/matériel	-1 063 571	-1 709 093	-1 781 564	4 %	68 %
Bureautique et affranchissements	-373 164	-474 296	-461 580	-3 %	24 %
Informatique et téléphonie	817 385	-1 038 835	-1 022 280	-2 %	26 %
Véhicules	-1 022 056	-1 330 009	-1 495 165	12 %	46 %
Achats liés aux VPC et boutiques	-614 606	-752 408	-809 662	8 %	32 %
Frais de déplacement et réception	-1 269 900	-1 636 796	-1 971 802	20 %	55 %
Honoraires juridiques/ administratifs/divers	-1 253 317	-1 781 080	-1 998 928	12 %	59 %
Honoraires d'organismes de formation	-344 004	-350 000	-315 000	-10 %	-8 %
Autres charges courantes	-337 044	-324 277	-345 847	7 %	3 %
Charges indirectes	-9 889 309	-12 060 151	-13 487 452	12 %	36 %

Salaires et charges	-26 769 915	-28 746 929	-31 476 385	9 %	18 %
Salaires et charges vétérinaires	-3 482 386	-4 793 387	-4 613 102	-4 %	32 %
Masse salariale	-30 252 301	-33 540 317	-36 089 487	8 %	19 %
Collectes de dons	-6 078 469	-7 074 605	-7 129 005	1 %	17 %
Communication et manifestations	-1 209 241	-1 556 260	-1 536 300	-1 %	27 %
Charges communication	-7 287 710	-8 630 865	-8 665 305	0 %	19 %
Autres charges liées aux legs	-9 020 910	-634 000	0	-100 %	-100 %
Amortissements	-5 908 676	-5 637 418	6 631 661	18 %	12 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-74 740 570	-72 860 943	-78 123 367	7 %	5 %
Charges financières	-111 680	-111 752	-122 788	10 %	10 %
Produits financiers	401 149	641 576	420 734	-34 %	-20 %
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER	289 470	529 824	297 946	-44 %	-29 %
Charges exceptionnelles	-1 844 568	-150 000	0	-100 %	-100 %
Produits exceptionnels	1 170 110		0	0 %	-100 %
Impôt sur les sociétés	-552 829	-500 000	-465 000	-7 %	-16 %
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 227 287	-650 000	-465 000	-28 %	-68 %
RÉSULTAT NET GLOBAL (EXCÉDENT)	6 593 783	1 278 368	5 000 724	291 %	-23 %



Liste des redistributions à des personnes morales dans l'année 2021



224

**associations
aidées en 2021**
(**vs** 192 en 2020)

234 320 €
**Total des
redistributions**

Annexes

ASSOCIATION	MONTANT	ASSOCIATION	MONTANT
4 sabots et un fer	500 €	Association chats errants Val de Nièvre	500 €
À cheval pour une nouvelle vie	500 €	Association contre l'abandon et la maltraitance animale (ACAMA)	2 420 €
À cloche patte	500 €	Association de protection des chats de Montalivet les Bains	500 €
À pattes de velours	1 500 €	Association Gaspard et Luna	500 €
Abcda	500 €	Association Helios	500 €
Abraq	500 €	Association le refuge des tortues pour l'étude, l'information et la conservation des tortues du monde	500 €
Acadia	5 000 €	Association les chats sans m'isère	500 €
Adaca	500 €	Association les ch'tits poilus	500 €
Adada	5 000 €	Association Miniku	500 €
Adopt1pet-alp	500 €	Association Papatte et compagnie 33	500 €
Adopte 1 poilu	500 €	Association Patounes de chats	1 000 €
Aide aux chats Mayotte	5 800 €	Association Phoenix	2 000 €
Aide et protection des animaux en détresse Étampes Sud-Essone (APAD)	500 €	Association Résilience	500 €
Allaure chat ?	500 €	Association Sauvons les animaux	500 €
Alliance sociale animale	3 000 €	Association Shana	2 000 €
Amis des chats	500 €	Association spécifique pour les animaux de la Guyane Gigi (ASPAG Gigi)	10 350 €
Amis des chats libres de Douarnenez	500 €	Association Toreilles ânes et compagnie 66 ATAC 66	2 500 €
Animalgoires	500 €	Athletic canin 77	500 €
Animatoux 74	2 500 €	Au bonheur des bêtes	500 €
Anim'Aubais Protect	500 €	Au bonheur des chats	500 €
Animaux errants économie	500 €	Au cœur des chats	500 €
Animaux Maddata	500 €	Au petit bonheur de nos oubliés	2 000 €
Animégaux	3 000 €	Barricat's	500 €
APAHC - Association protection animale des Hautes Corbières	1 000 €	Bibou et compagnie Matous des rues	500 €
Apus Apuces	3 000 €	Bien naître animal	500 €
Assa Declercq	1 000 €	Boule de poils	500 €
Assistochat	500 €	Casacat	500 €
Association 3 pattes	500 €	Cat love	500 €
Association Amour et Toit	500 €		
Association Aristocats 59	500 €		

ASSOCIATION	MONTANT
Cat pattes SOS	500 €
Cat'étoiles	500 €
Catmondou	500 €
Cat's Garfield, les griffes de l'espoir	500 €
Cats in the air 2016	2 000 €
Centre d'accueil et de sauvetage animalier (CASA)	1 000 €
Chacalie	500 €
Chadoux	500 €
Cha'lib	500 €
Chat Barcy	500 €
Chat l'heureux chat l'ange et Cie	500 €
Chat libre	500 €
Chat-dow et ses amis	1 000 €
Chat'k'rat	500 €
Chat'perlipopette Beaucourt	500 €
Chats errants de Bugey sud	500 €
Chats là là de Valreas	1 300 €
Chats libres de Bougival	500 €
Chats libres de la forêt	500 €
Chats libres Villelonguets	4 500 €
Chats Lorena sans toit (CLST)	500 €
Chats sans toit 54	1 000 €
Chats/dogs	800 €
Chats-libres-eve-Association-2021	500 €
Chihuahua nouveau départ	500 €
Choisy ton chat 94	500 €
Club Moustaches 94	500 €
Collectif animal 36	1 700 €
Com'chats	500 €
Corse assistance animaux détresse (c.ass. an.dre)	500 €
Coup de patte	500 €
École du chat de Blois 41	500 €
École du chat de Chelles	500 €
École du chat de Clichy-la-Garenne	500 €
École du chat d'Ollioules	3 000 €
École du chat du campus de Nanterre	500 €
École du chat Roubaix et ses environs	500 €
Emâ	500 €
Entraide chats Villejuif	1 500 €
Espoir Réunion	3 150 €
Eyrieux chats libres	1 000 €
Faune Alfort	5 000 €

ASSOCIATION	MONTANT
Félis cité	500 €
Gagny pet and co	500 €
Gaia & co'	500 €
Hébergement animaux temporaire hospice 1 insertion	2 000 €
Help	500 €
Histoire de chats	500 €
La bande à Nounou	500 €
La Belette	500 €
La compagnie des chats de Masmolene	500 €
La croquette Rochefort du Gard	500 €
La ferme de Doudou (LFDD)	2 500 €
La main alapatte	2 000 €
La pomponnette	800 €
Label vie	500 €
L'abri	500 €
L'arche de la gazelle	500 €
L'arche de Ninie et ses amis	500 €
L'arche de Roger	1 000 €
L'arche du mont Salva (Les chats de Lulu)	500 €
L'arche querrienoise	500 €
Le chat	500 €
Le chat l'ange	1 500 €
Le chat potée	500 €
Le chat'pitre	500 €
Le coin des 4 pattes	500 €
Le coup de patte de Ness	500 €
Le gang des matous	500 €
Le radeau des animaux	500 €
Le refuge animalia	500 €
Le refuge de l'écureuil sur le vieux chêne	5 000 €
Le refuge des oubliés	3 000 €
Le secours félin	500 €
Le tipi des chats	2 000 €
L'école du chat de Valence	500 €
Les amis de Shadow, chat de feu	500 €
Les amis des bêtes	500 €
Les buddy chats	500 €
Les ch'amis de Brignolles	500 €
Les cha'mours de Saint-Mard	500 €
Les chaperlipopettes	500 €
Les chats baroudeurs	500 €
Les chats de Gaspard	500 €

ASSOCIATION	MONTANT
Les chats de la Tour	500 €
Les chats de l'Arche 41	500 €
Les chats de Loyasse	1 000 €
Les chats de Stella (refuge de Gireau)	3 000 €
Les chats de Vinon	500 €
Les chats du Bloc	500 €
Les chats du Mercantour	3 500 €
Les chats libres de Beaucaire	500 €
Les chats libres de Fleurance	500 €
Les chats libres de L'Aiguillon sur Mer	500 €
Les chats libres de Lyne	1 200 €
Les chats libres de Rians	500 €
Les chats libres de Richebourg	500 €
Les chats libres de Veneux	500 €
Les chats libres Des Grées	500 €
Les chats libres du Plan de Cuques	500 €
Les chats Trilhanols	500 €
Les chats vauverdois	500 €
Les chats virés 2A	500 €
Les chats'nonymes	2 000 €
Les clo chats de Barbizon	500 €
Les copains de Paulo	500 €
Les crins de liberté	5 000 €
Les écuries du dernier recours (LEDDR)	3 000 €
Les given'chats	500 €
Les mal-barrés	500 €
Les matous de Remoulins	500 €
Les matous vagabonds 33990	1 500 €
Les minis bouilles	500 €
Les oubliés du 28	500 €
Les paniers du cœur	500 €
Les patounes de Bezons	500 €
Les pattounes de Théo	500 €
Les pattounes libres	500 €
Les petites "moustache"	500 €
Les petites mitaines	500 €
Les petits chats	500 €
Les protégés de William - Will's animal sanctuary	500 €
Les p'tits bâtards	500 €
L'espoir pour une nouvelle vie	500 €
LJD - Les joyeux diabolins	2 000 €
Loumargot	500 €

ASSOCIATION	MONTANT
Lou-pilou	500 €
Maéva	500 €
Masha	500 €
Matous landes	500 €
Mes pounies d'amour	500 €
Mi-chien mi-loup	500 €
Mimine et Roudoudou	500 €
Nala chats libres 78	1 200 €
Natachat	500 €
Owca	500 €
Pachats 77 Lieusaint	500 €
Pas de chat sans toit	500 €
Patte blanche 62	500 €
Pipsinou	1 000 €
Poils o pattes	500 €
Protection animale Charente	500 €
Protection animale et nature pan	2 500 €
Quatre pattes en détresse du Haut Beaujolais	2 000 €
Quatre pattes montbrunoises	500 €
Refuge la belle vie	500 €
RSP Martinique	9 400 €
Sans croquettes fixes	2 500 €
Sauvetage des animaux 76	500 €
Sées au bonheur des chats	500 €
Société protectrice des animaux d'Artois - foyer animalier vermois	500 €
Solidarité animaux Var Est	500 €
SOS Animaux de compagnie	8 700 €
SOS Chat 93	500 €
SOS Chats des rues briançonnais	500 €
SOS Chats en détresse	500 €
SOS Chiens et chats 14160	500 €
Soyons positif	500 €
Stéril cats HDF	500 €
Trois petits chats	500 €
Turny cats	500 €
Un chat, une chance en montagne bourbonnaise	500 €
Un espoir pour demain	500 €
Urgences fourrières - UF	500 €
Ver luisant	500 €
Youri	1 000 €
TOTAL	234 320 €

Liste des emprunts réalisés dans l'année 2021

Aucun emprunt n'a été réalisé dans l'année.

Objet et actions de la SPA

→ Description de l'objet social

L'association dénommée « Société Protectrice des Animaux (SPA) » fondée en 1845, et reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 22 décembre 1860, a pour but d'améliorer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, le sort de tous les animaux, de lutter contre leur trafic, de veiller à ce que soient respectées les dispositions législatives et réglementaires qui les protègent et de leur accorder assistance, et de participer en ce sens à la sensibilisation de l'opinion publique.

La Société Protectrice des Animaux (SPA) proclame ne procéder à aucune euthanasie qui ne soit justifiée par des impératifs médicaux.

→ Périmètre des activités sociales

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris et étend son action sur tous les territoires de la République française. Elle coopère avec les associations et organismes poursuivant les mêmes buts et existant en France et dans les autres pays.

→ Moyens mis en œuvre

► Les dispensaires, refuges, fourrières et autres établissements qu'elle gère, les campagnes qu'elle développe auprès du grand public par tous les moyens existants, écrit, audiovisuel, conférences et en particulier dans ses périodiques, tracts et affiches.

► Les récompenses qu'elle accorde et les aides qu'elle octroie, les compétitions ou concours qu'elle organise.

► La protection et l'aide qu'elle apporte aux animaux domestiques ou sauvages, sous toutes leurs formes et en tous lieux.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

→ Crise sanitaire de la Covid-19

L'activité de la SPA est impactée par la pandémie Covid-19 depuis mars 2020.

Cette crise a provoqué deux périodes de confinement de la population et impacte l'ensemble des acteurs économiques et sociaux à l'échelle nationale et internationale.

Pour répondre aux besoins générés par cette crise sanitaire, l'association a fermé ses portes à partir du 16 mars 2020 jusqu'au 25 mai 2020. Les refuges ont cessé d'accueillir du public à compter du 16 mars 2020. Les adoptions ont finalement été autorisées, sous certaines conditions, à compter du 16 avril 2020. Pour le deuxième confinement, notre autorisation a été maintenue et nous avons conservé le fonctionnement en équipes sur les sites.

Compte tenu de ces restrictions, la SPA a eu recours au dispositif de chômage partiel pour 35 personnes dont les écoles des enfants ont dû être fermées. L'impact financier de cette mesure s'élève à 23,3 k€.

→ Projet associatif

Conformément aux décisions prises par l'assemblée générale du 25 juin 2021, le projet ci-dessous a été

réalisé au cours de l'année pour le site de Quimper, pour un total de 2 597 656 € TTC.

Fin 2021, la réserve s'élève à 26 846 875 €.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉSENTATION ET D'ÉVALUATION

→ Généralités

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions résultant des règlements ANC n° 2014-03 ayant valeur de plan comptable général, modifié par le règlement ANC n° 2015-06 du 23 novembre 2015 et du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis celles mises en œuvre par le nouveau règlement.
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'ensemble des tableaux est présenté en euros sauf mention contraire.

Les nouvelles dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 tolèrent, exceptionnellement pour l'exercice 2020, une présentation des comptes annuels comprenant des données financières 2020 comptabilisées selon les règles définies dans le règlement ANC n° 2018-06 et des données financières 2019 (colonne n-1) telles qu'arrêtées, certifiées et publiées selon les règles ANC n° 1999-01.

→ Changements de méthode comptable et de présentation

Cet exercice est le second exercice d'application du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les contributions volontaires dont notamment le bénévolat ont été évaluées et comptabilisées en produit et en charge au pied du compte de résultat. Les principes d'évaluations retenus par la SPA pour l'application de cette disposition du règlement ANC n° 2018-06 sont repris en note H du compte de résultat dans la présente annexe.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les différents impacts.

Impacts sur le report à nouveau à l'ouverture

EN EUROS	2021
Reprise des fonds associatifs liés à des subventions d'investissement de biens renouvelables totalement amortis ou sortis	4 607 140
Excédent n-1	1 875 139
TOTAL	6 482 279

Impacts au 31 décembre 2021 liés au traitement des legs

EN EUROS	ACTIF	PASSIF
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés - valeur brute	45 208 834	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés - dépréciations	-659 287	-
Créances reçues par legs ou donations - valeur brute	29 517 630	-
Créances reçues par legs ou donations - dépréciations	-364 127	-
Dettes des legs ou donations	-	8 928 872
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	64 339 023
Provisions pour charges sur legs	-	435 156
TOTAL	73 703 051	73 703 051

B. ESTIMATIONS RETENUES

En application du principe comptable de séparation des exercices, les dons et cotisations reçus postérieurement à la clôture se rattachant à l'exercice comptable ont été comptabilisés en produits à recevoir au 31 décembre 2021. Le montant provisionné à ce titre au 31 décembre 2021 s'élève à 1 739 763,33 €.

NOTES SUR LE BILAN

A. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont évaluées au coût historique. Aucun frais financier n'entre dans le coût des immobilisations.

C. DURÉE DE L'EXERCICE COMPTABLE

Comme pour l'exercice précédent, la durée de l'exercice clos au 31 décembre 2021 est de 12 mois.

Au cours de l'exercice 2021, la variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit.

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

EN EUROS	À NOUVEAU 01/01/2021	ACQUISITIONS	RECLASSEMENT ET VIREMENT DE POSTE À POSTE	CESSION/ MISE AU REBUT	RÉGULARI- SATION	SOLDE AU 31/12/2021
Autres immobilisations incorporelles	2 177 629	92 152	-	-	-	2 269 780
Terrains bâtis	2 217 428	88 323	-	-	-	2 305 751
Bâtiments	38 441 474	-	-	-	-	38 441 474
AAI	48 416 553	1 084 542	86 622	-	-	49 587 717
Matériel	1 793 216	109 866	-	-	-	1 903 082
Matériel de transport	658 547	100 193	-	-	-	758 740
Matériel bureau/ informatique	1 170 587	95 614	-	-	-	1 266 201
Mobilier	591 231	10 312	-	-	-	601 543
Immobilisations corporelles en cours	4 086 344	660 784	-86 622	-	-	4 660 506
Immobilisations incorporelles en cours	132 106	277 563	-	-	-	409 669
TOTAL	99 685 114	2 519 350	-	-	-	102 204 463

► Les nouvelles immobilisations en cours en 2021 concernent les refuges suivants : Pervençères (128 k€), Vaux-le-Pénil (124 k€), DSI (120 k€), Gennevilliers (177 k€) et Quimper (209 k€).

Durées d'amortissement retenues

NATURE	MODE	DURÉE
Immobilisations incorporelles	Linéaire	2 ans
Constructions	Linéaire	20 à 30 ans
Installations	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau/informatique	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Au cours de l'exercice 2021, la variation des amortissements se présente comme suit.

Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

EN EUROS	À NOUVEAU 01/01/2021	DOTATIONS	CESSION/ MISE AU REBUT	SOLDE AU 31/12/2021
Autres immobilisations incorporelles	2 172 566	184 315	-	2 356 881
Constructions	41 653 668	5 380 906	-	47 034 573
Installations techniques	1 619 775	98 395	-	1 718 170
Matériel transport	576 029	49 361	-	625 390
Matériel bureau/informatique	1 016 099	97 864	-	1 113 963
Mobilier	549 933	15 260	-	565 193
Immobilisations corporelles en cours	1 061 409	-	-	1 061 409
TOTAL	48 649 479	5 826 100	0	54 475 579
dont exploitation		5 879 886		

B. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition.

EN EUROS	À NOUVEAU AU 01/01/2021	AUGMENTA- TION	CESSION	AU 31/12/2021
Dépôt et cautionnements	46 020	54 628	1 508	99 140
TOTAL	46 020	54 628	1 508	99 140

C. STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 012 523 €. Il s'agit principalement de produits pharmaceutiques, de nourriture, d'imprimés, d'articles pour animaux. Ces éléments sont évalués, du fait de leur rotation rapide, sur la base du dernier prix connu.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont toutes à moins d'un an, à l'exception de la créance relative à la maîtrise d'ouvrage.

Cette créance correspond aux travaux facturés mais non réalisés par le maître d'œuvre en charge de la construction du refuge et de la fourrière de La Valmasque et de Bruyère-sur-Oise par la société EDIM.

D. AUTRES CRÉANCES

Détail des autres créances

EN EUROS	31/12/2021 BRUT	31/12/2020 BRUT
Fournisseurs	-1 390	413 886
Personnel	-82 314	23 382
Organismes sociaux		907 296
État	5 508 590	178 814
Consignation TGI	54 550	48 500
Convention fourrière	1 042 293	713 316
Produits à recevoir	1 975 167	2 617 349
Legs acomptes non rapprochés	-	22 155
Créance maîtrise d'ouvrage	2 792 344	2 792 344
TOTAL	11 289 241	7 717 042

Ce débiteur étant en plan de continuation depuis mai 2010, la créance a été intégralement dépréciée.

La SPA a déclaré en créance les travaux facturés non réalisés ainsi que les indemnités légales de résiliation de contrat et les pénalités de retard s'y rattachant, d'un montant total de 2 792 344 €. Ce dossier est toujours en cours en 2021.

Les produits à recevoir de 1 975 167,10 € correspondent :

- 1 739 763,33 € dons et adhésions.
- 98 736 € parrainages/sponsorings.
- 132 878,31 € ventes Ivoire.
- 3 789,46 € divers.



E. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement, d'un montant total de 78 061 636 €, sont comptabilisées sur la base du coût d'acquisition hors frais d'acquisition ou de l'évaluation donnée par les institutions financières.

Le poste « valeurs mobilières de placement » comprend 6 452 044 € de titres du compte legs Debat dont la SPA ne peut disposer librement avant 2036.

Les placements répondent à plusieurs principes :

- Placement sans risque.
- Aucun frais ni à l'achat ni à la vente.
- La garantie en capital.

F. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 348 778 € au 31 décembre 2021. Elles sont composées essentiellement de factures de prestations de communications, informatiques et juridiques.

G. FONDS PROPRES

— Fonds statutaires : 5 296 860 €.

Variation des fonds propres

EN EUROS	À l'ouverture 01/01/2021		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		À la clôture au 31/12/2021
	MONTANT	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	MONTANT	
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 296 860	-	-	-	-	-	-	-	5 296 860
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserves	31 454 015	-	-	-	-	-4 607 140	-	-	26 846 875
Report à nouveau	46 671 849	1 875 139	7 042 743	4 607 140	-	-	-	-	53 154 128
Excédent ou déficit de l'exercice	1 875 139	-1 875 139	-7 042 743	6 593 783	12 071 616	-	-	-	6 593 783
Subventions d'investissement	829 020	-	-	3 322 182	-	-82 883	-	-	4 068 319
TOTAL	86 126 883			14 523 105	12 071 616	-4 690 023			95 959 966

► Tableau de variation des fonds associatifs hors fonds dédiés

Conformément à la décision de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin 2021 :

- Le résultat de l'exercice 2020, soit 1 875 139 €, a été affecté au report à nouveau.
- L'excédent de l'exercice 2021 s'élève à 6 593 783 €.

H. FONDS DÉDIÉS

— Fonds dédiés : 26 882 113 €.

Ce poste enregistre les legs et donations assortis d'une obligation ou d'une condition d'utilisation.

Ces fonds dédiés sont comptabilisés au passif du bilan lorsque la partie des ressources collectées auprès des légataires n'a pas encore été employée pendant l'exercice.

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le projet défini répond aux trois conditions suivantes :

- Être conforme à la réalisation de l'objet de l'association.

— Être clairement identifié, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

— Le projet est défini par l'organe compétent.

La contrepartie des fonds dédiés s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés de l'exercice est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des ressources par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés », inscrit au compte de résultat.

La règle de gestion au sein de la SPA concernant les fonds dédiés est la suivante :

- Affectation à l'investissement : en fonction des travaux prévus par le plan d'investissement.
- Affectation au fonctionnement : à hauteur du résultat pour les sites déficitaires.

Variation des fonds dédiés

Fonds dédiés issus de	À l'ouverture 01/01/2021	Report	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
EN EUROS	MONTANT	MONTANT	MONTANT GLOBAL	DONT REMBOURSEMENT	MONTANT	MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DÉDIÉS CORRESPONDANT À DES PROJETS SANS DÉPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Subvention d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Ressources liées à la générosité du public	22 872 510	8 356 145	4 346 542	-	-	26 882 113	-
TOTAL	22 872 510	8 356 145	4 346 542			26 882 113	



I. FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés correspondent aux ressources qui ne sont pas encore disponibles pour la réalisation de l'objet de l'association mais qui le seront dans le futur.

Les fonds reportés sur donations temporaires d'usufruit correspondent au droit relatif à l'usufruit inscrit à l'actif.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources

reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés ».

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

Variation des fonds dédiés liés aux legs ou donations

FONDS DÉDIÉS REPORTÉS (EN EUROS)	À L'OUVERTURE AU 01/01/2021	AUGMENTA- TION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE AU 31/12/2021
Legs ou donation	52 035 772	37 136 136	24 832 885	64 339 023
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
TOTAL	52 035 772	37 136 136	24 832 885	64 339 023

- Les fonds reportés à la clôture 2021 sont uniquement constitués de legs et donations. Ils s'élèvent à 64,3 M€.
- La SPA n'est pas concernée par des Donations Temporaires d'Usufruit.

J. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Évolution des provisions pour risques et charges

EN EUROS	À NOUVEAU 01/01/2021	DOTATIONS	REPRISES	SOLDE AU 31/12/2021
Provisions pour risques	3 304 055	22 695	-168 336	3 158 413
Provisions pour charges	874 021	6 095		880 116
Provisions pour risques sur legs	27 094	408 776	-715	435 156
Provisions pour risques et charges dont exploitation dont exceptionnel	4 205 170	437 566 437 566	-169 051 -169 051	4 473 685

► Les provisions pour risques au 31 décembre 2021 sont principalement constituées de litiges dans le cadre d'assurances-vie et de legs ainsi que de litiges prudhommaux.

► La provision pour charges concerne l'indemnité de départ à la retraite. Cette évaluation a été effectuée par le CIC Assurances.

Les paramètres déterminés pour cette étude sont :

- Un âge de départ à la retraite à 62 ans.
- Un taux de turnover à 15 % jusqu'à 40 ans, 5 % entre 41 et 45 ans.
- Un taux de revalorisation annuel des salaires à 1 %.
- Un taux d'actualisation à 0,50 %.

K. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Le montant des dettes fournisseurs s'élève à 3 583 008 €. Le montant des factures non parvenues inclus dans ce poste se monte à 1 384 661 €.

L. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Détail des dettes fiscales et sociales

BRUT, EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Personnel	3 179 581	2 823 098
Organismes sociaux	2 964 289	2 560 733
État : TVA	804 548	540 918
État : taxes sur les salaires	110 850	100 647
État : autres taxes	471 279	551 297
TOTAL	7 530 547	6 576 694

M. AUTRES DETTES

Détail des autres dettes

BRUT, EN EUROS	31/12/2021	31/12/2020
Legs Debat	6 690 328	6 626 446
Charges à payer	-	-
Créditeurs frais de mission	-	-
Divers	19 268	511 275
TOTAL	6 709 596	7 137 721

► Hormis le compte Debat, dont l'échéance est à plus d'un an, les autres dettes sont à échéance à moins d'un an.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

A. ADHÉSIONS

Les adhésions reçues au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 729 088 €, représentant 20 594 adhérents.

B. DONNS

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

► Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date

de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements.

► Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Les dons perçus en 2021 s'élèvent à 30 779 285 €, soit une hausse de 3 263 679 €. La progression de 11,8 % est due essentiellement à une très forte croissance du digital et des prélèvements automatiques.

Les dons affectés s'élèvent à 392 046 €.

C. RESSOURCES GÉNÉRALES

Les ressources générales de 9 654 588 € comprennent essentiellement les adoptions, le produit perçu au titre des conventions de fourrières, les ventes diverses et la participation au fonctionnement des dispensaires.

D. LEGS ET DONATIONS

Faits générateurs de la comptabilisation des legs et donations :

► Pour les legs, le fait générateur correspond à la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit du Conseil d'administration.

► Pour les donations, le fait générateur correspond à la date de signature de l'acte authentique de donation.

Ce poste enregistre les libéralités perçues au cours de l'exercice soit 33 433 912 € qui se décomposent de la façon suivante.

PRODUITS	MONTANTS
Loyers reçus sur legs	110 917
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 036 899
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations" définies à l'article 213.9	43 747 644
Prix de vente des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	13 034 889
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	598 310
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	17 076 948
CHARGES	MONTANTS
Valeur nette comptable des biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	12 054 575
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	598 631
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	29 407 573
SOLDE DE LA RUBRIQUE	33 544 829

► Ce poste est en hausse de 28 % par rapport à 2020.

E. AUTRES PRODUITS

Ce poste, dont le montant s'élève à 1 154 341 €, se décompose comme suit :

— Participations liées au fonctionnement des dispensaires pour 912 937 €.

— Gains sur procès pour 191 801 €.

— Manifestations diverses pour 34 288 €.

F. PRODUITS FINANCIERS

Le résultat financier s'élève à 289 470 €.

Il résulte des éléments suivants :

— Charges financières : intérêts d'emprunts à 111 680 €.

— Produits financiers : suite à différents placements, à 438 130 €.

G. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à -674 458 €.

Il résulte des éléments suivants :

— Charges exceptionnelles : 1 844 568 € dont charges sur exercices antérieurs à 792 564 €.

— Produits exceptionnels : 1 170 110 € dont produits sur exercices antérieurs à 909 881 €.

H. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La SPA est assujettie à l'impôt sur les sociétés au titre :

— Des activités commerciales, dont la gestion des fourrières pour 464 744 €.

— Des revenus de certains placements financiers pour 88 085 €.

I. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dans le cadre de la réforme ANC 2018-06, la SPA a procédé à la modification des règles de gestion portant sur la valorisation du bénévolat, comme suit :

► Il a été adopté d'appliquer, pour la valorisation du travail des bénévoles, la grille salariale de la SPA selon les fonctions occupées par les bénévoles, soit un impact de 8 456 778 € en 2021 contre 7 489 304 € en 2020.

► Les autres contributions ou prestations en nature sont valorisées à la valeur marchande (factures émises par le fournisseur).

AUTRES INFORMATIONS

A. EFFECTIF

L'effectif au 31 décembre 2021 est de 713 salariés dont la ventilation se présente comme suit.

	TOTAL	SIÈGE	SITES
Effectif total	713	120	593
dont cadres	212	85	127

B. ENGAGEMENT DE RETRAITE

Au 31 décembre 2021, une dotation sur les engagements de retraite d'un montant de 6 095 € a été effectuée.

C. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus au titre du contrôle légal des comptes se sont élevés à 110 400 € au titre de l'exercice 2021.

D. FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le montant total des frais de mission remboursés aux administrateurs dans le cadre de leurs fonctions s'est élevé à 16 868 € pour 2021.

E. SALAIRES

Le montant global annuel brut 2021 des trois salaires des principaux cadres dirigeants s'élève à 274 017,89 €.

NOTES SUR LE CROD ET LE CER

Dans le cadre de la réforme ANC 2018-06, un nouvel état est créé : le compte de résultat par origine et destination (le CROD) qui constitue une version analytique du compte de résultat par nature ; il vise à apporter une information comptable sur le modèle socio-économique de chaque entité et à mettre en évidence, dans l'activité globale ce qui relève de la générosité du public. Désormais le CROD forme avec le Compte d'emploi annuel des ressources (le CER) un ensemble cohérent qui présente ce qui se rattache à la générosité du public, en emplois comme en ressources.

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION

► Produits liés à la générosité du public : ils sont constitués essentiellement des dons (30,7 M€) et legs (33,5 M€).

► Produits non liés à la générosité du public : ils sont constitués essentiellement des revenus issus des refuges, des maisons et dispensaires pour 11,2 M€.

► Missions sociales : elles sont constituées des dépenses suivantes pour un total de 48,3 M€ :

— Exploitation des refuges.

— Direction du Patrimoine Immobilier.

— Direction de la Protection Animale.

— 50 % des frais engagés par la Direction Administrative et Financière (les 50 % restant se trouvent en frais de fonctionnement).

— 50 % des dépenses de la Direction des Systèmes d'Information (les 50 % restant se trouvent en frais de fonctionnement).

► Frais de recherche de fonds : ils sont constitués des dépenses marketing pour 8,2 M€.

► Frais de fonctionnement : ils prennent en compte les frais des services du support (hormis ceux en missions sociales) pour 5,9 M€.

B. PRODUITS ET CHARGES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

► Les ressources sont affectées à la générosité du public selon leur nature.

► Les dépenses sont rattachées à la générosité du public en fonction des ressources qui les financent. Sont notamment exclues les dépenses des refuges qui sont financées par les ressources de ces derniers (adoptions, etc.) qui ne relèvent pas de la générosité du public.

Compte de résultat par origine et destination

(en euros)

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION

PRODUITS PAR ORIGINE	Exercice 2021		Exercice 2020	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Produits liés à la générosité du public	65 127 912	65 127 912	54 862 633	54 862 633
2. Produits non liés à la générosité du public	11 191 325	-	9 916 586	-
3. Subventions et autres concours publics	2 190 318	-	1 820 283	-
4. Reprises sur provisions et dépréciations	987 334	-	1 268 536	-
5. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	4 346 542	4 346 542	4 310 673	4 310 673
TOTAL	83 843 430	69 474 454	72 178 712	59 173 306
CHARGES PAR DESTINATION	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Missions sociales	48 297 575	36 564 423	45 422 999	34 547 840
2. Frais de recherche de fonds	8 160 741	6 753 162	8 457 573	7 999 620
3. Frais de fonctionnement	5 973 682	5 729 108	4 808 147	4 382 519
TOTAL	68 332 000	49 046 694	58 688 723	46 929 979
4. Dotations aux provisions et dépréciations	5 908 676	-	6 070 470	-
5. Impôt sur les bénéfices	552 829	-	343 800	-
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	8 356 145	8 356 145	5 200 584	5 200 584
TOTAL	77 249 647	57 402 838	70 303 573	52 130 563
EXCÉDENT	6 593 783		1 875 139	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS PAR ORIGINE	Exercice 2021		Exercice 2020	
	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	8 019 509	8 019 509	7 150 559	7 150 559
Prestations en nature	325 415	325 415	169 595	169 595
Dons en nature	111 854	111 854	169 150	169 150
TOTAL	8 456 778	8 456 778	7 489 304	7 489 304
CHARGES PAR DESTINATION	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	DONT GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
1. Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	8 456 778	8 456 778	7 489 304	7 489 304
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-	-	-
3. Contributions volontaires au fonctionnement	-	-	-	-
TOTAL	8 456 778	8 456 778	7 489 304	7 489 304

Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

(en euros)

EMPLOIS DE L'EXERCICE PAR DESTINATION	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
1. Missions sociales		
1.1. Réalisées en France		
Actions réalisées par l'organisme	36 329 078	34 258 436
Versements à un organisme central ou autres organismes agissant en France	235 344	289 404
1.2. Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme	-	-
Versements à un organisme central ou autres organismes agissant en France	-	-
2. Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	6 753 162	7 999 620
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3. Frais de fonctionnement	5 729 108	4 382 519
TOTAL DES EMPLOIS	49 046 694	46 929 979
4. Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
5. Report en fonds dédiés de l'exercice	8 356 145	5 200 584
Excédent de la générosité du public de l'exercice	12 071 616	7 042 743
TOTAL	69 474 454	59 173 306

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
1. Contributions volontaires aux missions sociales		
1.1 Réalisées en France	8 456 778	7 489 304
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	-	-
3. Contributions volontaires au fonctionnement	-	-
TOTAL	8 456 778	7 489 304

FONDS DÉDIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
Fonds dédiés à la générosité du public en début d'exercice	22 872 510	21 982 599
(-) Utilisation	-4 346 542	-4 310 673
(+) Report	8 356 145	5 200 584
Fonds dédiés à la générosité du public en fin d'exercice	26 882 112	22 872 510

Dépenses opérationnelles propres aux établissements

(en euros)

ÉTABLISSEMENT	2021	2020	%	ÉTABLISSEMENT	2021	2020	%
Aguessac	7 126	10 406	-31,50	Saint-Laurent-de-Mure	105 855	100 441	5,40
Aix-en-Provence	487 132	365 453	33,30	Maison SPA Paris	59 044	66 366	-11,00
Ajaccio	594 094	510 349	16,40	Marennes	718 104	614 358	16,90
Argentiere-la-Besse	7 487	14 977	-50,00	Marseille	232 885	240 409	-3,10
Arry	791 058	906 986	-12,80	Maubert-Fontaine	34 250	16 005	114,00
Bordeaux	188 032	162 079	16,00	Millau	532 806	482 407	10,40
Boulogne	135 359	121 452	11,50	Mirepoix	366 466	372 452	-1,60
Briançon	273 766	290 133	-5,60	Montluçon	710 107	387 648	83,20
Brugheas	1 114 490	1 058 863	5,30	Morée	900 912	845 594	6,50
Cabourg	365 770	287 305	27,30	Mougins - Le Cannet	375 651	346 698	8,40
Chamarande	1 051 294	959 594	9,60	Nesploy	20 976	18 121	15,80
Château-d'Olonne	396 559	360 699	9,90	Nice	143 821	140 443	2,40
Châteaubourg	342 895	295 249	16,10	Niort	238 406	208 588	14,30
Chilleurs-aux-Bois	555 210	532 812	4,20	Orgeval	924 772	820 288	12,70
Cholet	494 655	480 075	3,00	Orleans	186 922	167 123	11,80
Clirons	408 708	369 014	10,80	Papillon	535 967	491 290	9,10
Cluses Garette	415 096	402 470	3,10	Perpignan Espace Animalier	857 167	947 395	-9,50
Compiègne	903 743	897 476	0,70	Plaisir	1 388 098	1 304 406	6,40
Crozon	200 583	189 858	5,60	Plouhinec	461 921	427 870	8,00
Dispensaire Mallarme	482 822	430 741	12,10	Pornic	939 478	876 150	7,20
Dispensaire Petit Quevilly	162 164	204 242	-20,60	Port-la-Nouvelle	255 466	291 964	-12,50
Dispensaire Toulon Berthier	414 900	261 504	58,70	Poulainville	790 069	787 607	0,30
Étalondes	349 587	348 901	0,20	Quimper	588 227	497 369	18,30
Flayosc	640 217	613 898	4,30	Redon	284 060	273 831	3,70
Forbach	511 723	475 397	7,60	Rennes	1 015 603	929 490	9,30
Fourrière de Metz	115 691	-	0,00	Saint-Omer	630 033	626 500	0,60
Fourrière de Vichy	161 743	-	0,00	Sarrequemines	388 128	338 000	14,80
Gennevilliers	1 817 212	1 716 831	5,80	Saint-Parres-aux-Tertres	468 397	411 642	13,80
Gennevilliers Marcel Paul	30 891	67 964	-54,50	Saint-Pierre-du-Mont-Mont-de-Marsan	627 153	652 867	-3,90
Golfech	258 905	242 570	6,70	Thionville	704 775	615 402	14,50
Grand Refuge Pervenchères	2 009 139	1 749 171	14,90	Tilloy-les-Mofflaines	684 954	686 628	-0,20
Grenoble	281 154	243 474	15,50	Tollevast	603 361	526 845	14,50
Hermeray	1 033 490	994 388	3,90	Torreilles	486 798	394 159	23,50
Inzinzac	271 355	267 288	1,50	Toulouse	352 044	290 381	21,20
La-Roche-sur-Yon	437 338	493 959	-11,50	Tourcoing	290 615	287 441	1,10
Laon	637 019	566 812	12,40	Tulle-Chameyrat	436 164	390 181	11,80
Le Garric	1 020 227	825 955	23,50	Vallerargues	1 095 443	1 018 619	7,50
Lézignan	146 345	94 345	55,10	Vaux-le-Pénil	1 031 478	1 161 364	-11,20
Lievain	498 209	499 866	-0,30	Vitré	233 857	265 426	-11,90
Lons-le-Saunier	270 192	239 486	12,80	Yvré-l'Évêque	939 409	812 800	15,60
Luynes	1 164 008	986 484	18,00	Tous sites et fermés	43 743	156 996	-72,10
Lyon	368 097	425 578	-13,50	TOTAL GÉNÉRAL	43 498 869	40 253 666	8,10

RESSOURCES DE L'EXERCICE PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
1. Ressources liées à la générosité du public		
1.1. Cotisations sans contrepartie	729 088	652 650
1.2. Dons, legs et mécénats		
Dons manuels	30 779 285	27 515 607
Legs, donations et assurances-vie	33 433 912	26 218 100
Mécénats	185 626	446 276
1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	-	30 000
TOTAL DES RESSOURCES	65 127 912	54 862 633
2. Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
3. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	4 346 542	4 310 673
Déficit de la générosité du public de l'exercice	-	-
TOTAL	69 474 454	59 173 306

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	23 402 930	16 360 187
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	12 071 616	7 042 743
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	35 474 546	23 402 930

RESSOURCES DE L'EXERCICE PAR ORIGINE	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Bénévolat	8 019 509	7 150 559
Prestations en nature	325 415	169 595
Dons en nature	111 854	169 150
TOTAL	8 456 778	7 489 304



Rapport d'activité des fonds dédiés 2021

(en euros)

CODE SITE	NOM DU SITE	LEGS AFFECTÉS 2021	Résolution CA - 2021	
			AFFECTÉS AU PLAN INVESTISSEMENT	AFFECTÉS AU FONCTIONNEMENT
A020	Laon	212 650	-	212 650
A032	Brugheas	-	-	-
A034	Montluçon	162 084	-	162 084
A050	Briançon	34 424	34 424	-
A051	Argentiere-La-Besse	-	-	-
A062	Mougins - Le Cannet	-	-	-
A061	La Valmasque	-	-	-
A064	Nice	-	-	-
A080	Clirons	2 252 852	2 252 852	-
A082	Maubert Fontaine	-	-	-
A091	Mirepoix	-	-	-
A100	Saint-Parres-aux-Tertres	-	-	-
A110	Lezignan	42 370	-	42 370
A111	Port-la-Nouvelle	-	-	-
A120	Millau	-	-	-
A125	Aguessac	-	-	-
A130	Marseille	3 544	-	3 544
A132	Aix-en-Provence	-	-	-
A140	Cabourg	-	-	-
A190	Tulle-Chameyrat	35 000	-	35 000
A200	Ajaccio	-	-	-
A260	Drôme (fermé)	-	-	-
A290	Plouhinec	-	-	-
A291	Quimper	98 800	-	98 800
A292	Crozon	-	-	-
A300	Vallerargues	-	-	-
A311	Toulouse	-	-	-
A330	Bordeaux	-	-	-
A354	Vitré	407 583	407 583	-
A356	Châteaubourg	-	-	-
A358	Redon	-	-	-
A359	Rennes	52 915	-	52 915
A370	Luyens	3 175	-	3 175
A381	Grenoble	60 081	-	60 081
A390	Lons-le-Saunier	94 149	-	94 149
A400	Saint-Pierre-du-Mont-Mont-de-Marsan	-	-	-
A411	Morée	4 867	-	4 867
A440	Pornic	697 526	-	697 526
A450	Orleans	88 595	-	88 595
A451	Chilleurs-aux-Bois	76 995	76 995	-
A452	Nesploy	-	-	-
A490	Cholet	112	-	112
A502	Tollevast	42 167	-	42 167
A520	Valdelancourt	39	-	39
A561	Inzinzac	36 583	-	36 583

CODE SITE	NOM DU SITE	LEGS AFFECTÉS 2021	Résolution CA - 2021	
			AFFECTÉS AU PLAN INVESTISSEMENT	AFFECTÉS AU FONCTIONNEMENT
A571	Forbach	2 000	-	2 000
A572	Arry	60 000	60 000	-
A573	Sarreguemines	-	-	-
A574	Thionville	-	-	-
A591	Tourcoing	75 919	-	75 919
A600	Compiègne	4 783	-	4 783
A611	Grand Refuge Pervençères	20 702	-	20 702
A622	Saint-Omer	677 758	-	677 758
A624	Lievin	166 997	-	166 997
A626	Tilloy-les-Mofflaines	500	-	500
A661	Torreilles	-	-	-
A663	Perpignan Espace Animalier	48 553	-	48 553
A691	Lyon	-	-	-
A693	Marenes	-	-	-
A697	Saint-Laurent-de-Mure	-	-	-
A721	Yvré-l'Evêque	142 934	-	142 934
A722	Beaumont	-	-	-
A740	Cluses Garette	-	-	-
A752	Dispensaire Paris 17 Mallarme	254 312	254 312	-
A753	Maison SPA de Paris	-	-	-
A760	Étalondes	-	-	-
A763	Dispensaire Petit Quevilly Manèse	30	-	30
A772	Vaux-le-Pénil	221 787	-	221 787
A780	Hermeray	157 620	-	157 620
A781	Plaisir	-	-	-
A783	Orgeval	-	-	-
A784	Évecquemont	-	-	-
A790	Deux-Sèvres	73 619	-	73 619
A800	Poulainville	17 147	-	17 147
A810	Le Garric	-	-	-
A820	Golfech	-	-	-
A831	Flayosc	620 722	-	620 722
A834	Dispensaire Toulon Berthier	-	-	-
A850	La-Roche-sur-Yon	-	-	-
A851	Vaire	-	-	-
A852	Luçon (fermé)	-	-	-
A853	Château-d'Olonne	131 928	-	131 928
A910	Délégation de L'Essonne	-	-	-
A911	Chamarande	-	-	-
A920	Gennevilliers	530 225	530 225	-
A921	Gennevilliers Marcel Paul	-	-	-
A922	Boulogne	-	-	-
A970	Papillon	-	-	-
B007	Cellule Anti-Trafic	-	-	-
B019	Protection	119 730	-	119 730
Box sécurisés chiens		76 044	-	76 044
Modules chats		139 544	-	139 544
À affecter		406 777	265 713	141 063
FONDS DÉDIÉS DE 2021		8 356 145	3 882 104	4 474 041

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
82037 Paris-La Défense cedex

Tél : 33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Société Protectrice des Animaux SPA

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association SPA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SPA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
82037 Paris-La Défense cedex

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
82037 Paris-La Défense cedex

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
82037 Paris-La Défense cedex



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons apprécié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Notes sur le CROD et le CER » de l'annexe aux comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

SPA
Exercice clos le 31 décembre 2021



Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92017 Paris-La Défense cedex

Tel. : +33 (0)1 46 99 00 00
www.ey.com/fr

Société Protectrice des Animaux SPA

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée générale de l'association Société Protectrice des Animaux,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En l'application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Les conventions concernées sont présentées dans le tableau annexe joint au présent rapport.

Paris-La Défense, le 24 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Isabelle Tracq-Sengeissen

E.Y. | Ernst & Young

Ernst & Young Audit
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 000 euros
RCS Paris 1212 1212 1212

Ernst & Young est une marque de la société Ernst & Young Global Limited

Prise en charge des frais de mission engagés directement par les administrateurs

Les frais de mission engagés directement par les administrateurs et pris en charge par l'association se détaillent comme suit :

Administrateurs	Montants 2021 en euros
M. Jean-Marie Foinont	5 089,09
M. Mickael Varlet	5 130,61
M. Jacques-Charles Fombonne	3 345,21
M. Philippe Harang	966,10
Mme. Isabelle Hallot	1 872,89
Mme. Céline Ravenet	464,01
TOTAL	16 867,91



**La Société Protectrice
des Animaux**

39 boulevard Berthier
75847 Paris cedex 17

www.la-spa.fr